

Au fil de la Hune

JANVIER
2025





Vincent Barrais
Maire de Saint-Mars-de-Locquenay

Le mot des Maires



Christophe Pinto
Maire de Volnay

**Cher.e.s administré.e.s,
Locquenaysien.ne.s et Volnaysien.ne.s,**

Nous nous adressons à vous avec plaisir en ces premiers jours de l'existence de la commune nouvelle de Val-de-la-Hune !

I Christophe Pinto

« Après 4 années de travail acharné, les élus des communes de Saint-Mars-de-Locquenay et de Volnay ont accompli ce que tant d'habitants et d'élus avaient imaginé avant nous sans oser le mettre en œuvre. Et c'est une véritable fierté.

À l'heure des individualismes exacerbés (et des guerres de clocher toujours d'actualité ailleurs), Vincent et moi avons travaillé avec l'ensemble de nos équipes (élus, agents administratifs et techniques) pour faire naître cette belle et grande idée : ensemble, nous irons plus loin !

Nous savons que c'est un bouleversement pour certains d'entre vous mais soyez rassurés : notre nouvelle organisation administrative ne raye pas de la carte nos villages historiques ! »

I Vincent Barrais

« Effectivement nous garderons bien nos deux villages qui deviennent des communes déléguées de Val-de-la-Hune. Nous resterons toujours proches de vous et de vos questionnements en tant que maires délégués de nos communes respectives. L'identité de chaque commune historique est ancrée dans nos esprits mais nous devons aussi voir l'avenir. Cela va marquer un tournant important dans l'histoire de nos territoires. Ce moment est le fruit de réflexions collectives, d'échanges constructifs et d'une ambition partagée : celle de bâtir un avenir plus solide et plus prometteur pour nos communes. Les défis auxquels nous faisons face aujourd'hui exigent que nous réinventons nos modes de coopération. Il me semble que nous étions déjà pacés depuis longtemps, avec le syndicat d'assainissement et surtout le Sivos de l'école qui sont le ciment de notre déclaration de fusion. Qu'il s'agisse de la gestion financière, du maintien des services publics, de la transition écologique, du développement économique ou encore des ressources humaines, il nous apparaît évident qu'ensemble, nous sommes plus forts. »

I Christophe Pinto

« En matière de ressources humaines, le mariage de nos deux communes coïncide aussi avec le départ à la retraite le 31 décembre 2024 du Secrétaire général de la mairie de Volnay, M. Philippe Duveau, que je remercie pour son travail dévoué au service de la population volnaysienne durant

21 années. Ce départ (et d'autres mouvements de personnel) était aussi l'occasion de nous réorganiser et de rationaliser notre fonctionnement. Nous avons donc le plaisir d'accueillir madame Cécile Levilain au poste de Directrice générale des Services de la commune nouvelle et M. Romain Peltier en quatrième agent technique, référent aux bâtiments. Gageons que cette équipe renouvelée et complétée aura à cœur de travailler encore plus efficacement au service de tous. »

I Vincent Barrais

« Une grande équipe d'agents est en train de se construire qui permettra de suivre et de mettre en œuvre nos projets respectifs. Ils sont nombreux tant à Volnay (renaturation de la cour de la mairie, voie verte de l'école vers le stade, transition énergétique de la mairie...) qu'à Saint-Mars-de-Locquenay (effacement des réseaux de la rue de L'Aulnaie Guitton, travaux de rénovation de l'école...). La labellisation « village d'avenir » est une vraie opportunité et nous travaillons avec Tresson à des projets communs, comme la mise en place du transport solidaire qui va se concrétiser dès février 2025. Nous espérons également la création d'une nouvelle association entre Val-de-la-Hune et Tresson afin de valoriser nos nombreux chemins de randonnée. Les bonnes volontés et passionnés par ce sujet y seront les bienvenus.

Il y a donc encore beaucoup de travail et projets à accomplir et c'est dans cette vision du long terme que j'adresse mes meilleurs souhaits et vœux pour 2025 à tous les citoyens de cette commune nouvelle de Val-de-la-Hune. »

I Christophe Pinto

« Je me joins à Vincent pour vous souhaiter à mon tour une excellente année 2025, faite de moments de joie partagée, de projets et d'engagement citoyen. Meilleurs vœux aux plus de 1 520 habitant.e.s de notre nouvelle commune ! »



Les maires Christophe PINTO & Vincent Barrais
et les élus de Val-de-la-Hune vous souhaitent une

Belle Année 2025

et vous invitent à la cérémonie des Vœux
le samedi 18 janvier à 10h30 à la salle du stade de Volnay

DÉPART EN RETRAITE

Après 40 années de travail dans la fonction publique territoriale (mairie du Lion d'Angers, CdC des Ponts de Cé, mairies de Clefs et de Vernantes), dont 21 ans au service de la commune de Volnay (2003-2024) et de ses habitant.e.s, M. Philippe DUVEAU a quitté ses fonctions de secrétaire général de la mairie de Volnay le 31 décembre 2024, faisant valoir ses droits à une retraite bien méritée.

Une réception a été organisée le 17 décembre dernier en mairie, moment réunissant collègues, amis et élus d'hier et d'aujourd'hui, afin de le remercier de ses états de service et de son dévouement au service de la population et des élus.

À cette occasion, lui a été remis une médaille accordée par le Préfet de la Sarthe M. Aubry, médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon OR.

Nous souhaitons bon vent à M. Duveau et une belle et joyeuse nouvelle vie !

C'est madame Cécile Levilain qui le remplace dans ses fonctions, à la Direction Générale des Services, depuis le 1^{er} janvier 2025.





Notre nouvelle commune

Volnay et Saint-Mars-de-Locquenay : un choix d'avenir

Les communes nouvelles de France

Une commune nouvelle est une commune issue de la fusion de deux ou plusieurs communes.

Au 1^{er} janvier 2023, la France comptait 795 communes nouvelles sur l'ensemble du territoire métropolitain, rassemblant 2 553 communes et 2,5 millions d'habitants.

La commune nouvelle peut être une voie pour les communes qui souhaitent unir leurs forces, réaliser des économies d'échelle mais aussi porter de nouveaux projets d'investissements et des services à la population.

Elle peut être une réponse aux enjeux d'aménagement du territoire. Le regroupement des communes en commune nouvelle permet de conserver des liens de proximité, l'histoire et l'identité des communes historiques, gage de réussite.

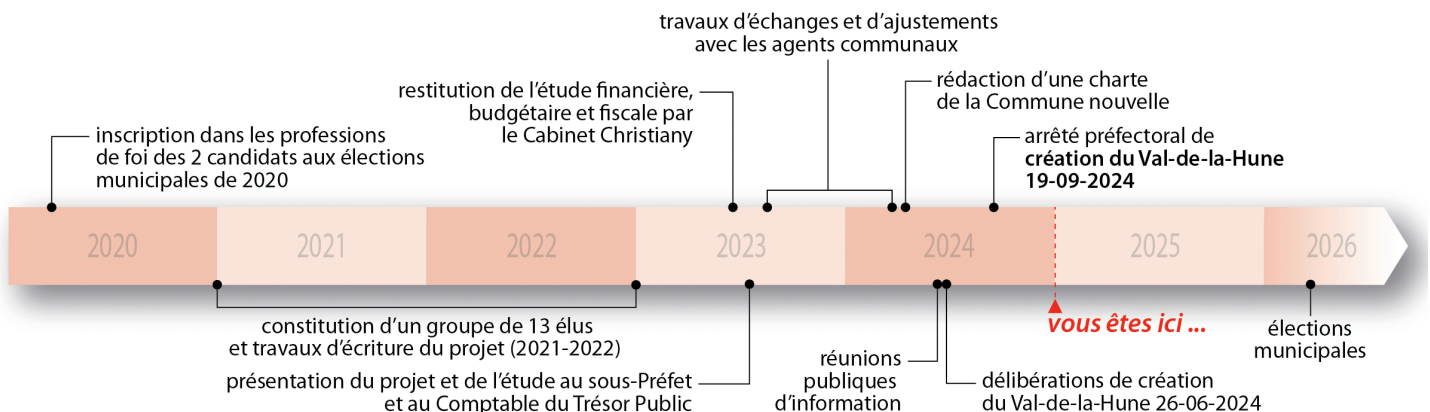
Au 1^{er} janvier 2025 ...

Val-de-la-Hune devient la nouvelle collectivité territoriale. Volnay et Saint-Mars-de-Locquenay, qui la composent, forment des communes déléguées.

Le maire délégué est officier d'état civil et officier de police judiciaire. Il peut recevoir d'autres délégations de la part du maire de la commune nouvelle. Chaque commune déléguée possède une annexe de la mairie où sont établis les actes de l'état civil.

I - Un travail de longue haleine pour nos municipalités...

Le Processus de création : les étapes clés



Jun 2023 - Étude financière, budgétaire et fiscale réalisée par le Cabinet Christiany

Après analyse des situations financières, budgétaires et fiscales des deux villages historiques, un constat favorable est fait concernant la possibilité de fusion des deux communes :

- une réelle homogénéité dans la structure budgétaire de nos deux collectivités,
- une épargne brute assez structurée et un ratio de désendettement très correct,
- un excédent de fonctionnement qui offre la possibilité d'alimenter la section d'investissement ;



- des taux de fiscalité proches, avec peu d'impact sur l'usager contribuable à terme ;
- une simplification avérée du schéma comptable et budgétaire (suppression du SIVOS et du SIVOM de la HUNE).

Jun 2024 - réunions publiques d'informations et d'échanges



26 juin 2024 - délibération concordante des deux conseils municipaux, validant la création de la commune nouvelle Val-de-la-Hune.



Naissance de la Commune Nouvelle de Val-de-la-Hune

L'Arrêté Préfectoral, portant création de la commune nouvelle de Val-de-la-Hune à compter du 1^{er} janvier 2025, a été signé au Mans, le 19 septembre 2024.

Son article 1^{er} est ainsi libellé : *Est créée, à compter du 1^{er} janvier 2025, une commune nouvelle constituée des communes de Volnay et de Saint-Mars-de-Locquenay, qui a pour nom « Val-de-la-Hune ».*

C'est l'acte de naissance de notre commune nouvelle !

Le siège de la commune nouvelle est fixé dans l'ancienne commune de Volnay, sis 1, ruelle de la Barre - VOLNAY - 72440 VAL-DE-LA-HUNE.

La population de la commune nouvelle s'établit à **1556 habitants** pour la population totale et à **1524 habitants** pour la population municipale (au 1^{er} janvier 2024 - source INSEE), ce qui la place en 9^e position (sur 21) dans l'ordre des populations de la CdC du Gesnois Bilurien (entre Le Breil-sur-Mérize et Saint-Corneille), pour une superficie totale de **4162 hectares** (41,62 km²). Cela constitue un poids politique accru : **parler d'une seule voix, peser plus unanimement dans les débats et les décisions, telle est notre ambition.**

Gouvernance

À compter de sa création et jusqu'aux prochaines élections municipales (2026), le conseil municipal de la commune nouvelle de Val-de-la-Hune est composé de l'ensemble des membres en exercice, **27 conseillers municipaux**, dont 14 issus du conseil municipal de Volnay et 13 du conseil municipal de Saint-Mars-de-Locquenay.

4 janvier 2025 - Lors de sa première séance, le conseil municipal de la commune de Val-de-la-Hune a élu le maire et les adjoints.

- Maire (et maire délégué de Volnay) : Christophe Pinto,

- 1^{er} adjoint (et maire délégué de Saint-Mars-de-Locquenay) : Vincent Barrais (délégué aux travaux et entretien bâtiments communaux),
- 2^e adjoint : Jean-Yves Laude (Délégué à la voirie),
- 3^e adjointe : Patricia Raimbault (Déléguée aux affaires sociales, culturelles et touristiques, cimetière),
- 4^e adjoint : Frédéric Fauque (Délégué aux affaires scolaires),
- 5^e adjoint : Jean-François Le Bihan (Délégué à la jeunesse et restauration scolaire).

Indemnités de fonction

Afin de maîtriser les dépenses : l'enveloppe budgétaire liée à l'indemnisation des élus est maintenue aux dépenses antérieures de ce poste jusqu'au 31 décembre

2024 (stricte addition des indemnités des élus de Volnay + indemnités des élus de Saint-Mars-de-Locquenay).

Représentation

La commune de Val-de-la-Hune représente les communes de Volnay et de Saint-Mars-de-Locquenay dans la communauté de communes Le Gesnois Bilurien avec maintien de 3 représentants (désignés par le nouveau Conseil municipal et dans l'ordre du tableau).

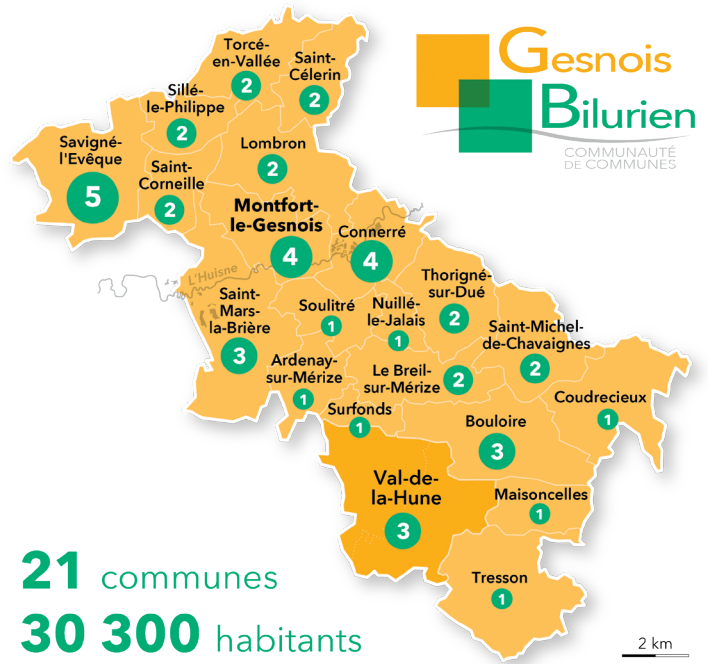
Par ailleurs, la commune nouvelle remplace les communes dont elle est issue dans les syndicats d'eau potable et d'assainissement dont celles-ci étaient membres :

- SMAEP région de Bouloire ;
- SIAEP du Jalais ;
- SIA de Surfonds-Volnay.

Substitution

L'ensemble des comptes établi par le comptable public, biens, droits et obligations, des SIVOS, SIVOM, communes historiques est transféré à la commune nouvelle de Val-de-la-Hune. Elle assume, dans la continuité, les délibérations et les actes pris par les anciens organes délibérants des entités qui la composent dès le 1^{er} janvier 2025.

Un budget annexe « Assainissement » est créé au 1^{er} janvier 2025, en sus du budget principal de la commune nouvelle pour assurer la continuité du service.



CCAS

La commune nouvelle a procédé, par délibération du conseil municipal le 4 janvier 2025, à la création du Centre Communal d'Action Sociale.

L'actif et les biens existants des deux anciens CCAS, dont les 130 ha de forêts de Saint-Mars-de-Locquenay ont été transférés en totalité au nouveau CCAS de Val-de-la-Hune.

Le nouveau CCAS est composé des membres élus et nommés des communes historiques. Les actions sociales existantes et en devenir seront donc ouvertes aux habitants de la commune nouvelle.

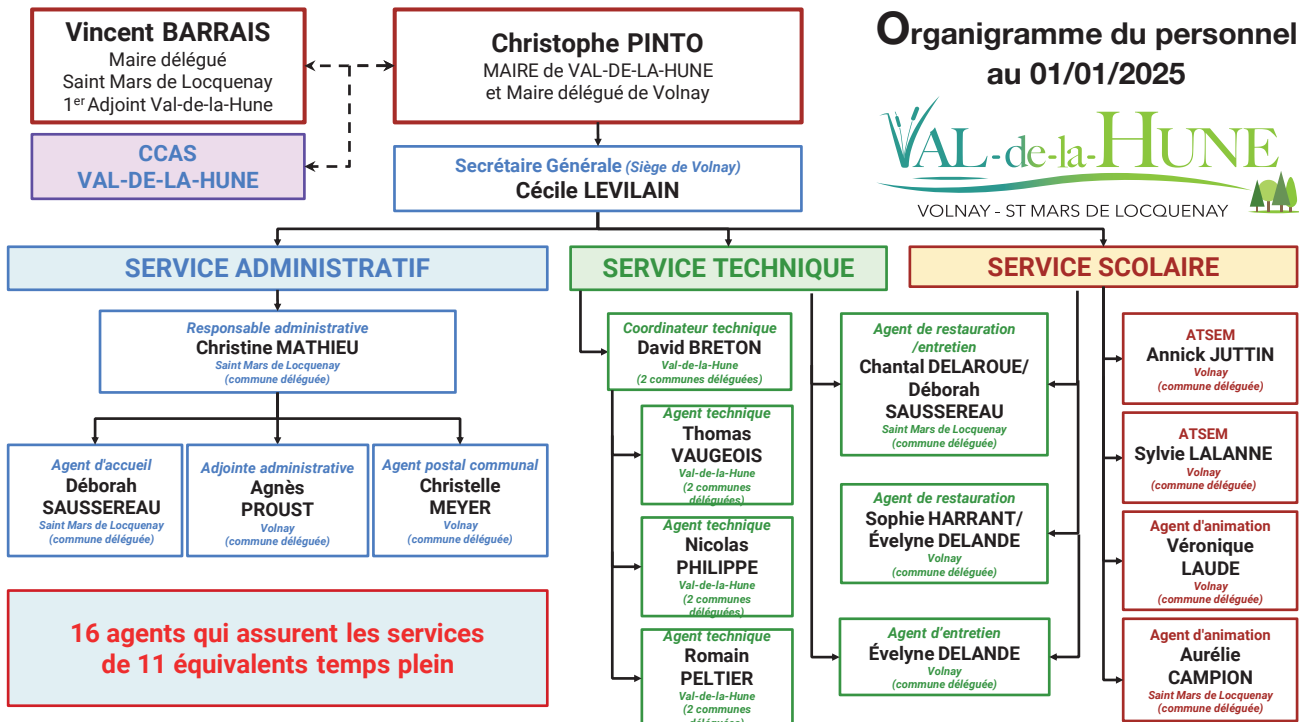
Personnel

L'ensemble du personnel des communes, SIVOS et SIVOM est transféré à la commune nouvelle, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes.

L'objectif à court terme est d'uniformiser le mode de

fonctionnement pour les agents (ouverture des Services au Public, primes et avantages -encadrés par l'État, temps de travail, gestion des congés, des RTT, du Compte Épargne Temps, des astreintes, etc.).

Organigramme du personnel au 01/01/2025



II - Les enjeux de la commune nouvelle

Simplification

Les Communes de Saint-Mars-de-Locquenay et Volnay ont un passé commun, elles ont :

- un même bassin de vie,
- une même Communauté de Communes du Gesnois Bilurien,
- des fiscalités approchantes,
- les mêmes objectifs en matière d'aménagement du territoire au sein du PLUi,

- les mêmes syndicats intercommunaux (SIVOS pour les affaires scolaires, SIVOM pour l'entretien des chemins et l'assainissement collectif, etc.).

La création de la commune permettra la simplification du fonctionnement et de l'exercice de ces compétences (mais pas la disparition des frais liés à leur exercice).

Cohérence

Les deux communes se situent dans une grande continuité géographique et paysagère, faisant apparaître des cohérences écologiques (milieux, faune et flore). Cette proximité conduit les habitants de nos deux communes à vivre et agir régulièrement au sein des mêmes instances. Au fil du temps,

la séparation géographique entre nos deux communes s'est considérablement réduite. Notre proximité nous fait passer d'une commune à l'autre sans même s'en apercevoir. Dans un souci de cohérence géographique, cette union semblait positivement inéluctable.

Gestion administrative : l'Union fait la Force.

Nos communes sont de plus en plus confrontées à des défis importants, auxquels le regroupement et la mutualisation peut en partie répondre : achats groupés, mutualisation des moyens humains, matériels et financiers

des deux communes, rationalisation des modes de fonctionnement, sécurisation du maintien de l'activité et des services en cas d'absence de personnel, une capacité et une politique d'investissement plus ambitieuse.

Une gestion financière maîtrisée

Des économies d'échelle sont à prévoir, notamment dans le cadre du renouvellement du matériel, du remplacement du personnel ou de la passation de marchés publics,

ainsi qu'une meilleure maîtrise des dépenses, en évitant les doublons et en rationalisant nos investissements.

Des services publics renforcés

La création de cette commune nouvelle a pour objectif d'œuvrer au maintien des services publics, de la qualité des services aux habitants, à l'amélioration de la voirie (entretien et amélioration des infrastructures logistiques, routières et urbaines de chaque commune déléguée), à la pérennisation des écoles publiques, du commerce de proximité, entre autres...

À court et moyen terme, les 27 élus de Val-de-la-Hune vont œuvrer, au fil du temps, à plus d'efficacité dans la qualité des services municipaux, par une offre plus cohérente entre les deux villages historiques et plus accessible à tous, par exemple sur des plages horaires complémentaires et élargies (accueil en mairie, services, etc.).

Actes d'état civil et PACS

Les actes d'état civil (mariage, naissances, décès) et pactes de solidarité continueront d'être enregistrés dans

les mairies, devenues déléguées, à Volnay et Saint-Mars-de-Locquenay.

III - Réponses aux questions fréquemment posées

Qu'est-ce qui change pour moi ?

Dans les faits, c'est une amélioration de l'accès aux services et une harmonisation des pratiques qui est visée.

Écoles : Les deux écoles sont maintenues, avec le même type de fonctionnement (répartition des élèves selon les niveaux, conseils d'école trois fois par an, relative autonomie de gestion laissée aux enseignantes...).

Un même outil de réservation des repas pour les deux cantines scolaires est mis en place dès janvier 2025, pour un usage plus simple et sans rupture quand l'enfant change de site au cours de sa scolarité.

Transports scolaires : le ramassage scolaire entre les deux sites est maintenu par la Région des Pays-de-la-Loire, en charge de cette compétence historique.

Documents administratifs : ce à quoi chacun doit penser...

Habitants, associations et entreprises :

Afin d'assurer un acheminement optimal du courrier et des colis, La Poste prône dans l'adresse postale le maintien du nom de la commune déléguée au-dessus du code postal et du nom de la commune nouvelle.



Voici la manière d'inscrire l'adresse d'un habitant d'une commune nouvelle (adresses fictives à titre d'exemple) :

Norme postale

- Ligne 1 - Identité du destinataire : *Civilité Prénom et Nom*
- Ligne 2 - N° d'appartement, Escalier, Couloir, Étage
- Ligne 3 - Entrée, Tour, Bâtiment, Résidence...
- Ligne 4 - N° et libellé de la voie
- Ligne 5 - Lieu dit «...» - Nom de la commune déléguée
- Ligne 6 - Code postal et nom de la commune nouvelle

Adresse au cœur des villages :

Monsieur Jean DE LA FONTAINE
45 rue Principale
VOLNAY ou SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY
72440 VAL-DE-LA-HUNE

Adresse d'un appartement :

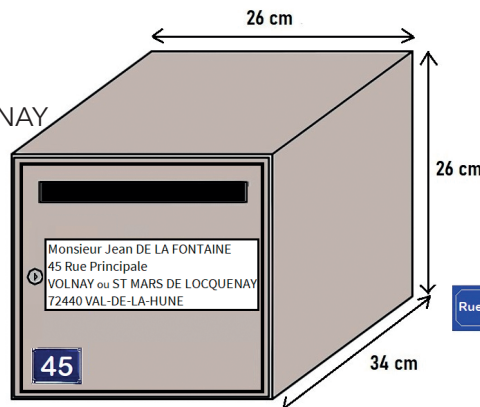
Madame Anne DE LA FONTAINE
Appartement B, 1^{er} étage
42 rue Ferdinand Rondeau
VOLNAY ou SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY
72440 VAL-DE-LA-HUNE

Adresse en campagne :

M^{me} et M. Laura et Paul DE LA FONTAINE
et leurs enfants
40 Route de Bouloire
LD "Le Chalet", VOLNAY ou ST-MARS-DE-LOCQUENAY
72440 VAL-DE-LA-HUNE

Il appartient aux propriétaires d'apposer sur leurs façades une plaque numérotée ainsi que de renseigner leurs boîtes aux lettres en conséquence : **Noms + adresse.**

Résidences principales, secondaires ou entreprises... pensez à renseigner vos nouvelles coordonnées sur votre boîte aux lettres à l'entrée de votre parcelle.



Boîte aux lettres bien renseignée et à la norme La Poste afin de recevoir vos courriers, journaux et colis à la maison ou à votre résidence secondaire.



Numéro, sonnette et boîte aux lettres bien visibles de la voie pour recevoir l'aide des secours, et les livraisons directement des transporteurs et postiers.



Quelles démarches réaliser après une modification administrative d'adresse ?

N'hésitez pas à contacter le service gratuit France Services pour vos démarches.

Vos carte d'identité, passeport et permis de conduire portant l'ancienne adresse restent valides.

La modification d'adresse doit être transmise aux organismes publics et privés. En cas de difficultés, un certificat d'adressage peut vous être fourni par vos mairies.

- Communiquez gratuitement votre changement de coordonnées aux principaux organismes publics et privés à partir du site officiel :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

Pour les entreprises et les associations :

La création de la commune nouvelle entraîne pour les entreprises du territoire un changement d'adresse qui doit faire l'objet d'une information auprès de l'ensemble des organismes compétents (Insee, services sociaux et fiscaux, greffes de tribunaux de commerce, chambres consulaires, etc.) via **une démarche unique à faire en ligne sur le guichet des formalités des entreprise du service public :**

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R61572>

Le guichet concerne **toutes les entreprises**, quelle que soit leur forme juridique ou leur activité. Le déclarant (chef d'entreprise, mandataire ou délégataire) doit avoir

Cliquer sur le bouton « **Accéder à la démarche en ligne** », renseigner la date et cocher la case « **Modification administrative** », puis suivre les instructions du site.

Les services informés via ce service public gratuit sont les : fournisseurs d'énergie, service des impôts, service d'immatriculation des véhicules, France travail, sécurité sociale : caisses d'assurance maladie, d'allocations familiales et de retraite.

créé un compte utilisateur lors de sa première connexion. Ce compte utilisateur est **personnel**.

Les détenteurs d'un compte e-procédures à l'INPI, institut national de la propriété industrielle peuvent utiliser ce compte pour l'utiliser sur le site.

Comme les particuliers, les associations et entreprises doivent tenir informés leurs banques, assureurs, fournisseurs de services (télécommunications, énergie...), salariés, etc. de cette modification d'adresse. Cette information est indispensable pour indiquer la 5^e ligne et le nouveau nom de la commune.

Et mon village, que va-t-il devenir ?

Les 27 élus s'engagent évidemment à préserver l'identité de chaque commune historique, ainsi que le patrimoine architectural, culturel et touristique de chacune d'entre elles.

Ainsi, les compétences des communes déléguées sont celles qu'indique la loi ou celles qui ont fait l'objet d'une délégation particulière de la part de la commune nouvelle, il s'agit :

- de la gestion de l'urbanisme (CU, PC, etc.),
- des commémorations,

- des Fêtes communales, foires, bric-à-brac et marchés,
- des actes d'état civil (mariages, naissances, décès, PACS, baptêmes civils, etc.),
- de la gestion des cimetières (harmonisation des règlements à prévoir au fil de l'eau en ce qui concerne les durées et les tarifs de concession, etc.),
- des élections (un bureau de vote par commune déléguée), scrutin de liste complète, bloquée avec parité de 23 conseillers pour les prochaines municipales de 2026.

– Services –

La cantine, comment ça fonctionne ?

Un nouveau prestataire pour plus de local

Afin d'unifier le fonctionnement des cantines des deux écoles du RPI de la Hune, l'entreprise RESTORIA d'Angers a été choisie. Elle travaille avec des produits locaux.

Les commandes sont gérées en ligne et devraient permettre de réduire les déchets de repas par un suivi de l'appréciation des repas par les enfants.

Des réservations via une plateforme en ligne

Pour compléter le dispositif, un logiciel a été acquis par la commune de Saint-Mars-de-Locquenay en 2024 afin de suivre les réservations, les commandes, le suivi de présence et la facturation. Celui-ci permet aux parents de réserver les repas des enfants par un portail internet et de recenser les enfants effectivement présents à la cantine

au jour le jour dans le logiciel via une tablette. Dans un souci d'harmonisation, le prix du repas est fixé dans les deux cantines à 3,40€.

Cette plateforme sera gérée de manière centralisée à Saint-Mars-de-Locquenay par Déborah Sausseureau qui connaît bien son fonctionnement depuis plus d'un an.

Nous rappelons que la cantine est aussi un lieu de calme et d'échanges paisibles où il est agréable de se restaurer avec ses amis.

Pour contacter M^{me} Sausseureau, merci d'utiliser l'adresse mail suivante : cantine@valdelahune.fr



En cas de litige, pensez au conciliateur de justice.

Permanences mensuelles les plus proches :

BOULOIRE - Mairie.....06 17 92 73 37
1^{er} mercredi du mois de 14h à 17h, sur rendez-vous.

LE GRAND-LUCÉ - Centre social.....02 43 40 92 76
1^{er} mercredi du mois de 9h à 12h, sur rendez-vous.

Le site <https://www.conciliateurs.fr/trouver-une-permanence> met à jour régulièrement les permanences des conciliateurs de justice, vous y trouverez les dernières informations.

SAINT CALAIS - Mairie.....02 43 63 15 15
1^{er} lundi du mois de 14h à 17h, sur rendez-vous.

MONTFORT LE GESNOIS - Centre social..06 70 10 09 48
1^{er} et 3^{ème} lundis de chaque mois de 9h à 12h, sur rendez-vous.

Téléconsultation en pharmacie

Pour un patient de plus de 3 ans, pour une affection simple ou un renouvellement de médicament et si votre médecin ne peut pas vous recevoir, vous pouvez prendre rendez-vous auprès de votre pharmacien afin d'obtenir une consultation vidéo avec un médecin via une borne de téléconsultation.

Pour cela, vous devrez vous déplacer avec votre carte vitale, carte bancaire et téléphone portable (pour le son). Le médecin pourra vous délivrer l'ordonnance nécessaire à vos soins si besoin. Ce service sera facturé avec un supplément par votre pharmacie.

Pharmacies équipées de bornes de téléconsultation proches de notre village :

- Bouloire02 43 35 40 20
- Le Grand Lucé02 43 40 90 53
- Nuillé le Jalais

Horaires de la télémédecine à côté de la mairie
Du lundi au vendredi de 8h à 20h, les samedis de 8h à 13h.



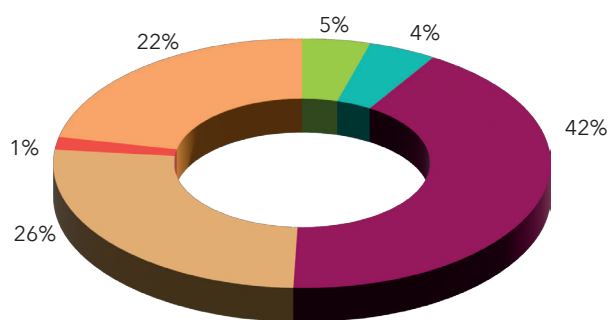
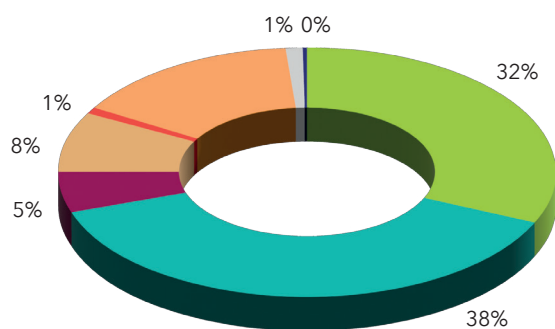
Budget communal 2024

– SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY –

Conformément aux délibérations de l'année 2024

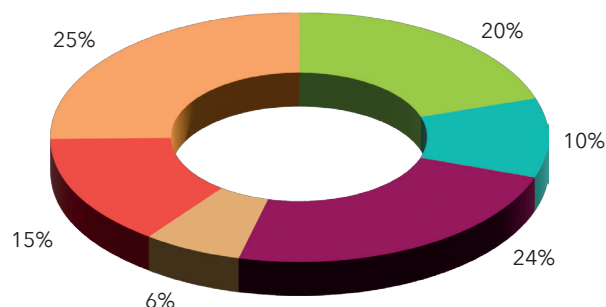
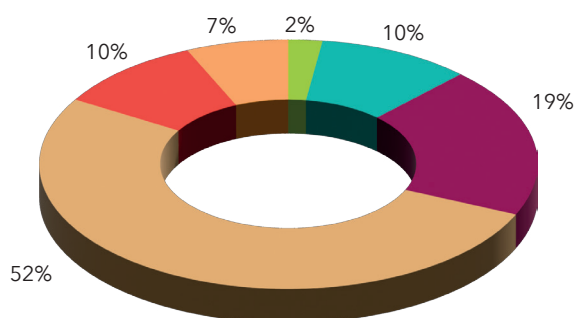
BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Charges à caractère général	172 086,30	Atténuation de charges	25 000,00
Charges de personnel et frais assimilés	206 100,00	Produits de services	23 663,00
Atténuations de produits	28 034,00	Impôts et Taxes	225 104,00
Virement à la section d'investissement	43 000,00	Dotations subventions	142 504,40
Opérations d'ordre	4 092,70	Produits exceptionnels	
Autres charges de gestions courantes	80 978,00	Autres produits de gestion	8 003,00
Charges financières	6 636,93	Excédent de fonctionnement reporté	116 753,53
Dotations aux amortissements et provisions	100,00		
Total	541 027,93	Total	541 027,93



BUDGET D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Emprunts	15 421,54	Excédent reporté	138 148,79
Immobilisations incorporelles	69 214,00	Opération d'ordre	71 126,70
Immobilisations corporelles Bâtiments et équipements	133 134,03	Dotations fonds divers et réserves	161 438,08
Immobilisations en cours Travaux	355 270,00	Virement de la section de fonctionnement	43 000,00
Opérations d'ordre	67 2034,00	Emprunt et dettes assimilées	100 000,00
Subventions d'équipement versées	45 000,00	Subventions d'investissement	171 360,00
Total	685 073,57	Total	685 073,57



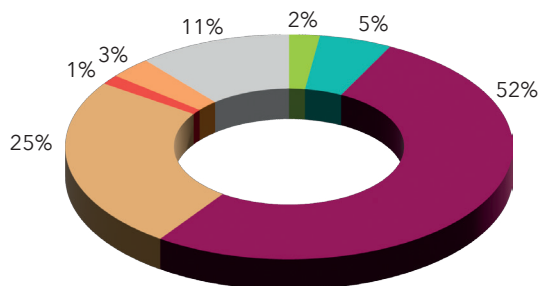
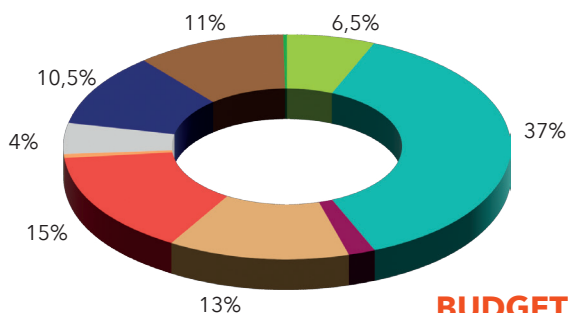
Budget communal 2024

– VOLNAY –

Conformément aux délibérations de l'année 2024

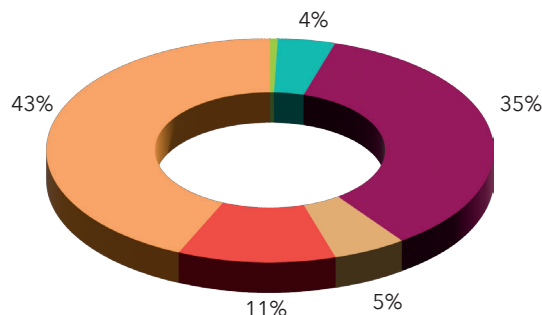
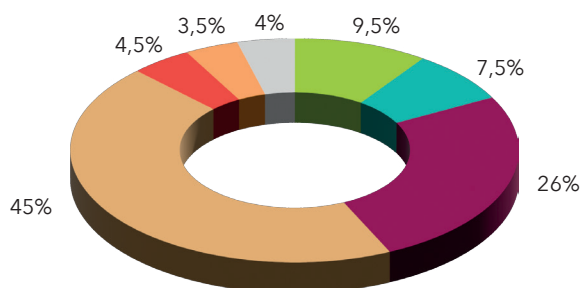
BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Assurances, honoraires, prestations de services, impôts fonciers et taxes	54 586,00	Remboursement sur rémunérations du personnel	19 732,00
Charges de personnel	308 956,00	Produits de services	44 336,00
Intérêts d'emprunts	172 756,00	Impôts et Taxes	434 025,00
Virement à la section d'investissement	106 996,00	Dotations et participations	205 749,00
Contributions obligatoires	124 247,00	Produits exceptionnels	11 452,00
Subventions aux associations	3 851,00	Revenus des immeubles	26 194,00
Indemnités et formations des élus	36 869,00	Excédent de fonctionnement reporté	91 141,00
Entretiens des terrains, bâtiments, de la voirie, des réseaux et du matériel	86 920,00		
Fournitures diverses	90 564,00		
Charges exceptionnelles	1 884,00		
Total	832 629,00	Total	832 629,00



BUDGET D'INVESTISSEMENT

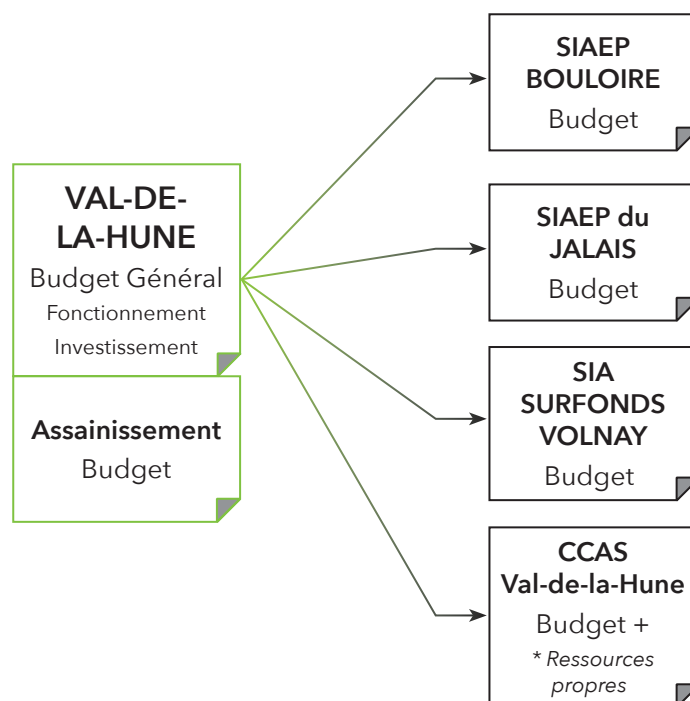
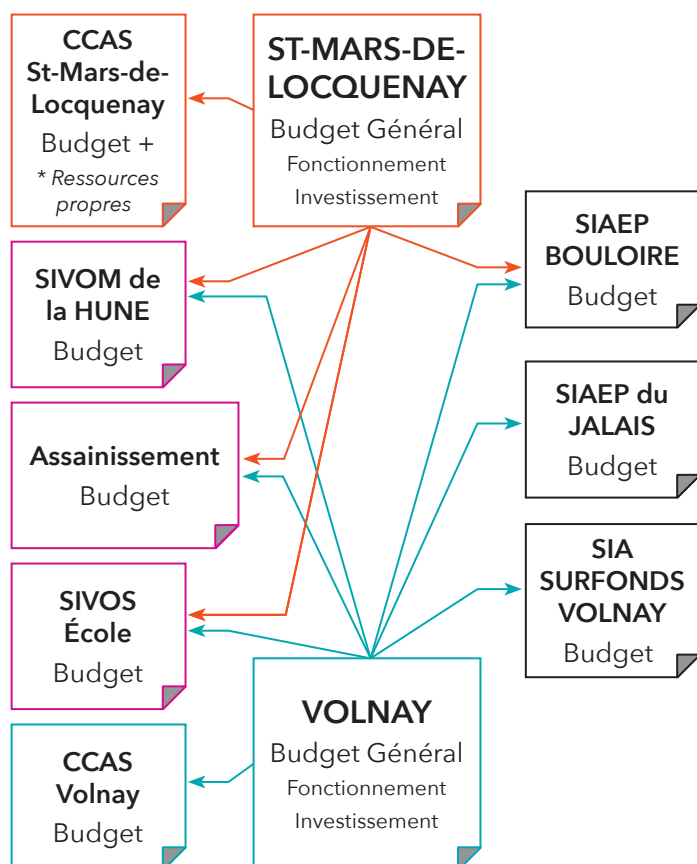
Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Remboursement capital Emprunts	29 612,00	Excédent reporté	0
Brevet logiciel mairie, documents d'urbanisme et frais d'études	22 538,00	Dépôts et cautionnements reçus	1 725,00
Aménagements et travaux sur bâtiments existants	78 425,00	Fonds de compensation TVA et taxe d'aménagement	13 069,00
Travaux de voirie	134 567,00	Virement de la section de fonctionnement	106 996,00
Solde d'exécution négatif	14 012,00	Frais d'études	15 898,00
Participation Centre de Secours Challes	11 600,00	Subventions d'investissement	34 503,00
Acquisitions	12 040,00	Excédent de fonctionnement capitalisé	130 603,00
Total	302 794,00	Total	302 794,00



Vers un budget unique en 2025

Jusqu'au 31 décembre 2024

Dès janvier 2025



Lexique

SIVOS : Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de la Hune.

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (Assainissement) de la Hune.

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable.

SIA : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Surfonds et de Volnay.

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale.

Une gestion financière simplifiée ...

Dès 2025, les budgets de nos deux communes vont être soldés et transférés dans celui de la commune de Val-de-la-Hune.

Le budget de la commune de Val-de-la-Hune comportera un budget principal, l'ex SIVOS y sera intégré.

Un budget annexe, distinct du budget principal proprement dit, doit être créé pour le service local spécialisé d'assainissement, (ex SIVOM).

Le vote des comptes, du budget principal et du budget annexe interviendra au cours d'une même séance par le conseil municipal.

Un budget autonome est établi pour la gestion du centre communal d'action sociale. Il est voté par les membres du conseil du Centre d'action sociale lui-même.

Fiscalité - Une harmonisation fiscale dès 2025

Les taux d'imposition des deux communes historiques étaient très proches.

À l'occasion de la création de la Commune nouvelle, une uniformisation des taux sur le Foncier bâti et non-bâti s'appliquera dès l'année 2025 (décision des conseils municipaux en juin 2024) :

- maintien du dégrèvement pour les jeunes agriculteurs (5 ans),
- harmonisation de la Taxe d'Aménagement au taux de 2%.

Pour maintenir des recettes fiscales totales équivalentes, les taux de fiscalité de la commune nouvelle ont été harmonisés grâce à l'application de moyennes

pondérées applicables dès 2025 (sans intégration fiscale progressive) :

TAXES	VAL-DE-LA-HUNE Taux 2025	VOLNAY Taux 2024	ST-MARS-DE-LOCQUENAY Taux 2024
TFB - Taxe sur le foncier bâti	41,97%	42,67%	40,93%
TFNB - Taxe sur le foncier non bâti	34,99%	34,44%	35,66%
TH - Taxe d'habitation / résidences secondaires et locaux inoccupés	24,13%	25,1%	22,38%

Contacts utiles

Mairie de Val-de-la-Hune02 43 35 46 12
 ☎ mairie@valdelahune.fr

Mairie annexe de Volnay 02 43 35 46 12
 ☎ mairie@valdelahune.fr

Mairie annexe de Saint-Mars-de-Locquenay02 43 35 44 07
 ☎ mairie@valdelahune.fr

CCAS de Val-de-la-Hune.....02 43 35 44 07
 ☎ mairie@valdelahune.fr

École Saint-Mars-de-Locquenay02 43 35 69 17
 Directrice M^{me} Bunel
 ☎ ce.0210371@ac-nantes.fr

École Volnay02 43 35 69 92
 Directrice M^{me} Ollivier
 ☎ ce.020383a@ac-nantes.fr

Référente restauration scolaire Volnay/Saint-Mars-de-Locquenay02 43 35 44 07
 M^{me} Sausseureau
 ☎ cantine@valdelahune.fr

Accueil Périscolaire à Volnay.....02 43 35 67 68

Accueil Périscolaire à Saint-Mars-de-Locquenay 02 43 35 69 17

L'agence postale à Volnay02 43 35 67 67

Assistante maternelle

Parents, qui contacter ?

- Contacter votre mairie ou le service PMI afin d'avoir la mise à jour et disponibilités des 11 assistantes maternelles de Val-de-la-Hune.
- Site monenfant.fr, pour visualiser sur carte la localisation et la disponibilité de différents modes de garde près de chez vous, à consultez : <https://monenfant.fr/que-recherchez-vous>.
- Contact de service PMI : Relais Sarthe Solidarités
 3 rue du Collège - 72440 Bouloire
 Téléphone : 02 43 63 30 35

Assistant(e) maternel(le), ou autres services de garde d'enfant, faites vous connaître...

- Contacter votre mairie pour nous informer de vos disponibilités.
- Site du Conseil départemental de la Sarthe
 Créez ou complétez votre profil pour mettre à jour les places disponibles... :
<https://www.sarthe.fr/solidarite-autonomie/professionnels-solidarite/assistants-maternels>
- Site monenfant.fr :
<https://monenfant.fr/je-suis-un-professionnel>
 Créez ou complétez votre profil et renseignez les places disponibles...
 Vous pourrez ainsi apparaître sur la carte des assistantes maternelles accessible aux parents.
 Un service en ligne, simple et rapide...

– Horaires des mairies annexes de Val-de-la-Hune –

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	9 h - 12 h Volnay	9 h - 12 h Volnay & St-Mars-de-Locquenay	Fermée	9 h - 12 h Volnay & St-Mars-de-Locquenay	9 h - 12 h 30 Volnay	9 h - 12 h Volnay (permanence d'élus ou secrétariat)
Après-midi	Fermée	Fermée	14 h - 19 h Volnay	14 h - 17 h St-Mars-de-Locquenay	Fermée	Fermée
Agence postale de Volnay	9 h - 12 h	9 h - 12 h	Fermée	9 h - 12 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h

En dehors de ces horaires d'ouverture, le secrétariat et les élus restent accessibles sur rendez-vous.

– Tarifs de locations - Salle du Colibri –

La salle du Colibri a été rénovée pour que la location soit plus agréable et jolie pour vos soirées d'anniversaire, mariage, repas de famille etc. Les tarifs sont les mêmes pour tous les habitants de Val-de-la-Hune, quelle que soit leur commune d'origine.

	COMMUNE et hors commune
Sépulture	Gratuit
Vin d'honneur	40 €
Du vendredi soir au lundi matin	200 €
Vaisselle pour 70 personnes Maximum	Location couverts, verres, assiettes, tasses : 40 €
Associations de Val-de-La-Hune	Gratuit



Transports en commun

Préparer vos déplacements en pays de la Loire avec



Aléop dessert notre commune via les lignes de bus :

- **216 E** : Ruillé-sur-Loir vers Le Mans, ligne Express
✔ Y compris aux vacances scolaires
- **216 S** : Le Mans vers Ruillé sur Loire, ligne Scolaire
✘ Hors vacances scolaires

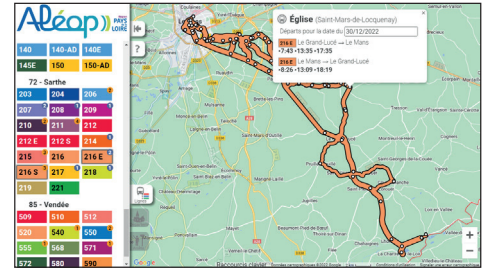
✔ **Service accessible aux personnes à mobilité réduite :**

Pour vous faciliter le trajet, réservez au moins 24h à l'avance au 02 43 39 90 72.
 Ces lignes ne circulent pas les jours fériés, les samedis et dimanches.

1 • Une carte interactive en ligne pour connaître les horaires : <https://plan.aleop.paysdelaloire.fr/>

Pensez à consulter le site Aléop avant votre départ, le transporteur peut modifier les lignes en cas de nécessité (travaux, météo, grèves) :
<https://aleop.paysdelaloire.fr/mes-deplacements/info-traffic>

2 • Les horaires d'hiver - du 26/08/2024 au 04/07/2025 :



Lignes E216S et E VERS LE MANS	Du lundi au vendredi						Mercredi
	216S ✘	216S ✘	216S ✘	216E ✔	216E ✔	216S ✘	216E ✔
Départ	06 h 28 Église Pruillé-l'Équillé	/	07 h 00 Lycée Nazareth Ruillé / Loir	/	/	/	/
Le Grand Lucé Arrêt	06 h 36 Collège	/	07 h 29 Pl. de la République (mercredi au collège)	07 h 34	13 h 36	17 h 36 Collège	11 h 40 Collège
St Mars de Locquenay - Église	06 h 46	07 h 05	07 h 38	07 h 43	13 h 45	17 h 45	11 h 50
Volnay - Coopérative - Église	06 h 47 06 h 48	07 h 06 07 h 07	07 h 39 07 h 40	/	/	17 h 46 17 h 47	11 h 51 11 h 52
Parigné-L'Évêque - Trois Puits Centre médical Gallouëdec	07 h 00 07 h 04	07 h 19 07 h 23	07 h 55 07 h 57	08 h 00 08 h 02	14 h 01 14 h 04	18 h 01 18 h 04	12 h 00 Les Boutinières
Changé - Maison de retraite	07 h 13	07 h 33	08 h 07	08 h 12	14 h 13	18 h 13	/
Le Mans Terminus	07 h 40 Gare Routière	07 h 43 Funay	08 h 38 Gare routière		14 h 40 Gare routière	18 h 40 Gare routière	/

Lignes E216S et E VERS RUILLE / LOIR	Du lundi au vendredi				Lu Ma Je Ve		Mercredi
	216E ✔	216S ✘	216E ✔	216S ✘	216E ✔	216S ✘	216S ✘
Le Mans Départ	07 h 43	12 h 15 Gare routière - Le Mans		17 h 20		18 h 46 Lycée Sud	14 h 29 Lycée Sud
Changé - Maison de retraite	/	12 h 54	12 h 44	18 h 04	17 h 52	18 h 58	14 h 38
Parigné-L'Évêque - Trois Puits Centre médical Gallouëdec	/	13 h 02 13 h 05	12 h 52 12 h 56	18 h 13 18 h 17	18 h 01 18 h 05	19 h 05 19 h 08	14 h 49 14 h 52
Volnay - Coopérative - Église	08 h 24 08 h 25	13 h 17 13 h 18	13 h 07 /	18 h 29 18 h 30	18 h 17 /	19 h 20 19 h 21	15 h 04 15 h 05
St Mars de Locquenay - Église	08 h 26	13 h 19	13 h 09	18 h 31	18 h 19	19 h 22	15 h 06
Le Grand Lucé Arrêt	08 h 38 Collège	13 h 26	13 h 16	18 h 42	18 h 30	19 h 29 Collège	15 h 13 Collège
Horaires Terminus	/	/	/	19 h 11 Ruillé-sur-Loir	/	19 h 57 Courdemanche	/

Pour trouver le meilleur itinéraire de transport en Pays de la Loire, le conseil régional met à votre disposition des calculateurs gratuits, que vous utilisiez : les transports en commun, (train, tramway, bus), votre vélo, une automobile, (la vôtre ou en covoiturage), ou que vous vous déplaçiez à pied.

En version web, connectez - vous sur : <https://aleop.paysdelaloire.fr/>

Vous pouvez aussi télécharger l'application mobile gratuite, Destineo via Google Play ou Apple Store.



TRANSPORTS EN COMMUN... BUS SCOLAIRE des ÉCOLES DU RPI VOLNAY / SAINT MARS DE LOCQUENAY

Consultation de la ligne : <https://transportscolaire.aleop.paysdelaloire.fr/?schoolId=0721037L>

Horaires 2024 - 2025

ALLER : Car n° 382 601 A	MATIN du L au V
École Primaire, SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	8:45
École Maternelle/Primaire, VOLNAY	8:50
Chemin la Brazonnière, VOLNAY	8:52
Mairie, VOLNAY	8:55
École Primaire, SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	9:00

RETOUR : Car n° 382 601 R	Après-midi - L, M, J, V
École Maternelle/Primaire VOLNAY	16:25
École Primaire, SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	16:30
Place de l'Église, VOLNAY	16:35
Abribus Cimetière, VOLNAY	16:40
Les Brosses, VOLNAY	16:43
Rd33/Cr7 Carrefour, VOLNAY	16:49
La Chaussée, VOLNAY	16:51
École Maternelle/Primaire, VOLNAY	16:57

Chaque année, pensez à inscrire vos enfants sur le site aléop :
<https://aleop.paysdelaloire.fr/inscription-au-transport-scolaire>

Tarif des abonnements scolaires rentrée 2024 : <https://aleop.paysdelaloire.fr/tarifs/abonnement-scolaire-en-sarthe>

Toute demande de création de point d'arrêt s'effectue avant le 30 juin pour la rentrée suivante, auprès du Service Aléop de son secteur. Les services étudieront la faisabilité de la demande.

État civil

Saint-Mars-de-Locquenay

Sophie née le 11 mars
 Ana née le 24 octobre
 Louis né le 28 octobre
 Charlotte née le 12 novembre
 Manaë née le 3 décembre
 Charlotte née le 8 décembre
 Auguste né le 24 décembre

Félicitations aux nouveaux parents de

Élise née le 18 mai
 Harry né le 23 mai
 Elliott né le 1^{er} juin
 Loan né le 23 décembre

Volnay



Tous nos meilleurs vœux de bonheur pour

Alexandre DESILES et Mélanie VERRIER le 22 juin
 Sébastien PICOT et Eugène ESPADA le 17 août

Fabien DAS NEVES PINTO et Mélissa PINEAU le 18 mai
 Jimmy BATARD et Isabelle CROCHET le 6 juillet
 Julien LAUDE et Marion HONORÉ le 16 décembre

Toutes nos condoléances aux familles de

Yvette POTTIER épouse ALETON décédée le 5 janvier
 Tony BEURY décédé le 18 février
 Marie-Annie GUEHO décédée le 7 mars



Alain LESIEUR décédé le 21 janvier
 Bernard EVRARD décédé le 23 mars
 Line DOMAINE née RIGUET décédée le 28 mars
 Christophe GAUTELIER décédé le 16 avril
 Christophe BESNARD décédé le 18 octobre
 Marcel LAURENT décédé le 22 novembre
 Michel LEMOINE décédé le 22 novembre
 Claude HATTRY décédé le 3 décembre

Démarches administratives

Recensement, JDC et service national

Dans les 3 mois qui suivent les 16 ans, tout jeune Français doit se faire recenser à la mairie de sa résidence pour être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...). L'attestation des services accomplis (ou état signalétique des services) est parfois réclamée par la caisse de retraite ou de sécurité sociale au jeune Français ayant effectué le service national ou militaire.



Passeport et carte d'identité

Pour vous aider dans cette démarche, vous pouvez prendre rendez-vous auprès d'un point France Service qui vous aidera à réaliser la pré-demande en ligne :

- Salle Polyvalente.....02 72 88 03 62
allée des Chênes - 72370 Le Breil-sur-Mérize
- Hôtel communautaire.....02 43 40 50 54
12 rue des Écoles - 72250 Parigné-l'Évêque
- France services Loir-Lucé-Bercé.....02 43 40 92 76 - 07 56 22 15 36
2 rue de Belleville - 72150 Le Grand-Lucé
- Centre Social Lares.....02 43 76 70 25
1 place Jacques Moreau - 72450 Montfort-le-Gesnois

Les 4 étapes de la demande de carte d'identité ou de passeport :

- 1 - Effectuer une pré-demande en ligne (durée de validité 6 mois) sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://ants.gouv.fr>
- 2 - Constituer votre dossier avec les pièces justificatives nécessaires. Le dossier doit être complet et contenir la plaquette entière de photographies d'identité de moins de 6 mois prise par un professionnel habilité ou dans une cabine agréée par le ministère de l'intérieur.
- 3 - Prendre rendez-vous en ligne dans l'une des mairie habilitée*
- 4 - Se présenter au rendez-vous.



Liste des communes de Sarthe, aujourd'hui, équipées les plus proches :

- | | |
|--|--|
| France Services
All. des Chênes
72370 Le Breil-sur-Merize
02 72 88 03 62
Mercredi : 9h-12h | Mairie de Brette-les-Pins
100 place des acacias
72250 BRETTE-LES-PINS
02 43 75 83 08 |
| Mairie de Montfort-le-Gesnois
22 rue Ferte
72450 MONTFORT-LE-GESNOIS
02 43 54 06 06 | Mairie de CHANGE
Place de la mairie
72560 CHANGÉ
02 43 50 33 33
Mercredi : 9h-12h / 13h30-17h30 |
| Mairie de Saint-Calais
Rue Amédée Savidan
72120 SAINT-CALAIS
02 43 63 15 15 | Mairie de THORIGNÉ SUR DUÉ
1 Place de la Mairie
72160 THORIGNÉ-SUR-DUÉ
Réservations de créneau en ligne uniquement :
https://www.intramuros.org/thorignesurdue |

Vous pouvez aussi utiliser la carte <https://passeport.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-une-mairie-habilitee> si vous souhaitez rechercher une autre mairie.

Les journées du patrimoine, un instant hors du temps ...

Malgré une météo très capricieuse cette année, nous avons pu découvrir ou redécouvrir, grâce à la présence des élus, bénévoles et propriétaires du Château, nos sites patrimoniaux les 21 et 22 septembre à l'occasion des journées du patrimoine.

Habitants nouveaux, et plus anciens, visiteurs au hasard, ont pu découvrir la richesse particulière des peintures de notre église avec toujours une très passionnante présentation du Château de la Chesnaye par Monsieur Pichon. Tout cela agrémenté par des animations et expositions.

N'hésitez pas à venir l'an prochain en famille.

Église Saint-Médard et Chanteurs à Saint-Mars-de-Locquenay

Les visiteurs qui ont bravé la pluie cette année ont pu découvrir à l'intérieur de cette église romane du XII^e siècle, des peintures murales, inscrites à l'inventaire des Monuments historiques des XIII^e et XIV^e siècles.

L'église a été fortement remaniée au XVI^e siècle. À noter les retables du chœur et des deux chapelles latérales qui datent du XVII^e siècle. Elle conserve des fresques sur support d'enduit du XVI^e siècle. Le clocher est à base carrée et flèche octogonale. Prenez le temps d'habituer vos yeux à l'obscurité de l'église car les peintures sont vraiment très riches, parmi les plus riches de

la Sarthe d'ailleurs, mais difficiles à distinguer parfois. Votre patience sera récompensée.

Les chanteurs du groupe « Trois petites notes », de Générations Mouvement, dirigés par Jocelyne Tessier, nous ont offert un récital en deux actes pour les visiteurs.

Merci d'avoir initié cette nouveauté pendant les Journées du Patrimoine. Une pause agréable et appréciée pendant le circuit de visite de nos différents sites.



La chapelle Saint-Jacques à Volnay

Visites lors des journées du Patrimoine

La construction de cette chapelle semble remonter au XVII^e siècle. Il s'agit probablement d'un lieu de prière sur le chemin du pèlerinage de Saint Jacques de Compostelle.

Restaurée en 2015, cette petite et simple bâtisse, de forme rectangulaire et à chevet plat, est couverte d'un toit en bâtière constitué de tuiles en terre cuite. Seule ouverture de la chapelle, la porte en plein cintre est encadrée de pierres de taille. Les murs en petit appareil de pierres de calcaire et de pierres de roussard sont couverts d'un ancien enduit de couleur ocre clair.

À l'intérieur, la chapelle est décorée d'une sorte de retable daté très certainement de la fin du XVIII^e ou du début du XIX^e siècle, aménagé dans la partie orientale de l'édifice, et constitué de trois niches percées dans le mur, une grande au centre et deux plus petites sur les côtés.

Ce retable est décoré de bas-reliefs en stuc. Au-dessus des niches latérales, une paire de volutes constitue le point de départ des chutes de fruits et de fleurs qui retombent de part et d'autre des édicules. Ces derniers sont couronnés à l'intérieur de coquilles, et décorés en bas de corbeilles de feuilles d'acanthes. Parmi les fruits, on distingue notamment des raisins et des grenades, symboles du sang du Christ et de l'Eucharistie. Le décor de ce retable évoque encore à cette date tardive le vocabulaire de style baroque.

La polychromie du retable est limitée à trois couleurs, blanc, vert et marron. Le fond est bleu clair, les feuilles vertes, les volutes, les fruits et les fleurs marrons. Il s'agit très probablement d'une polychromie plus récente, peut-être du début du XX^e siècle.

Les niches sont décorées de trois statues en plâtre polychrome du XIX^e siècle. La statue centrale représente Saint-Jacques le Majeur, saint patron de la

chapelle. À ses côtés se trouvent les statues de Saint-Pierre et Saint-Paul, deux principaux apôtres dont les images décoraient habituellement les maîtres-autels des églises.

Beaucoup plus grande, la statue de Saint-Jacques se distingue par une facture plus intéressante. Le saint est représenté sous les traits d'un pèlerin, et vêtu d'un grand drapé à l'antique, d'une courte cape et d'un chapeau à larges bords, ces deux derniers décorés de coquilles Saint-Jacques, symboles de pèlerinage de Compostelle. Il tenait à l'origine dans la main gauche un bâton de pèlerin, aujourd'hui disparu.

Saint-Pierre et Saint-Paul sont également vêtus à l'antique. Ils portent des tuniques et de grands drapés. Conformément à leur iconographie habituelle, le premier est représenté avec une courte barbe et est coiffé d'une petite houpette au sommet du crâne, tandis que le second porte une longue barbe et de longs cheveux ondulés.

Les deux saints tiennent dans la main droite un livre, symbole de leur prédication. À l'origine, ils avaient dans la main gauche leurs attributs habituels respectifs, aujourd'hui disparus. Saint-Pierre était muni de deux clés, symboles de son rôle de gardien du royaume des cieux. Saint-Paul s'appuyait sur une épée, instrument de son martyre.

La table d'autel est décorée de quatre chandeliers d'autel en bois peint, datant très certainement du XIX^e siècle. Un petit crucifix et deux statuette du Christ crucifié dont les croix ont disparu, provenant probablement des tombes du cimetière de Volnay, complètent le décor de l'autel.

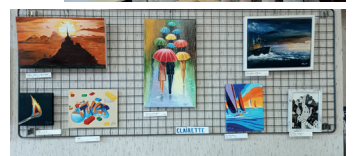
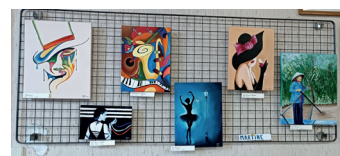


Exposition peinture en mairie à Saint-Mars-de-Locquenay

Des artistes s'exercent tous les lundis après-midi au Colibri, mis à disposition par la commune, et nous font l'honneur d'exposer leurs créations tous les ans au moment des journées du patrimoine.

À voir les samedi et dimanche après-midi des Journées du Patrimoine.

Merci à Clairette Eloi qui dirige et organise cet atelier pour cette belle exposition.



Château de la Chesnaye

Dimanche 8 septembre 2024 - Circuit des 3 Églises



Dans le cadre de la programmation annuelle des « Rendez-vous en Perche Sarthois » qui ont pour but de faire découvrir le patrimoine du Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois, un circuit commenté des trois églises de Volnay, Saint-Mars-de-Locquenay et Tresson a été proposé le dimanche 8 septembre 2024.

Plus de 40 personnes étaient présentes au départ du circuit à l'église de Volnay à 14h30, y compris Madame Karamanli, députée de la deuxième circonscription, qui nous a fait l'amitié de sa présence tout au long de l'après-midi.

La guide-conférencière Lauréanne Gasnier a pu tout au long de l'après-midi faire découvrir à tous les passionnés d'histoire, à tous les amateurs et amatrices d'architecture religieuse, ces trois édifices du sud du



Gesnois Bilurien, leur histoire, leur architecture et leur mobilier.

Les déplacements s'effectuaient entre les trois lieux avec les voitures des participants, ce qui a permis une grande fluidité tout au long du circuit.

La seconde étape s'est déroulée à Saint-Mars-de-Locquenay, avec un accueil chaleureux par une délégation des « Kopes », tradition Locquenaysienne.

Ce périple « touristico-historique » gratuit s'est terminé à Tresson par la visite de l'église de Tresson et le verre de l'amitié ! La qualité et le succès de ce circuit ont été repérés, une nouvelle journée est programmée le vendredi 4 avril.



Concert de Jazz

Pour le traditionnel concert de jazz, le Trio Duchemin que l'on ne présente plus à Saint-Mars-de-Locquenay a accueilli une chanteuse américaine, Gilda Solve. Cela ne pouvait pas mieux tomber avec l'anniversaire du débarquement.

Un public nombreux, averti ou curieux a répondu présent pour ce beau concert où Gilda Solve a pu dévoiler toute la palette de son talent de vocaliste alliant la douceur, l'émotion, l'énergie et surtout sa grande volonté de partager la musique.



L'auditoire conquis par cette pétillante californienne au répertoire éclectique avec des chansons en français comme « Où est ma tête ? » a même repris quelques onomatopées propres au jazz. Bien évidemment ses compères, Philippe Duchemin, Patricia Lebeugle et Jean-Pierre Derouard l'ont accompagnée avec beaucoup de complicité et de beaux solos tout au long de la soirée.



Ce groupe avait proposé une animation scolaire pour les élèves de Saint-Mars-de-Locquenay. Gilda Solve leur a raconté l'histoire du Jazz en musique et les a fait participer en tapant des mains et en chantant. Elle a rappelé que le jazz est né aux USA au début du XX^e siècle grâce aux échanges culturels et musicaux entre les Africains et les Européens vivant sur le sol américain. Elle a bien sûr évoqué, car c'était le jour du 80^{ème} anniversaire du débarquement en Normandie, la mémoire de son père qui y a participé !

À noter que le chapeau qui a été collecté ce soir-là, d'un montant de 492 €, a été offert à la coopérative scolaire de Saint-Mars-de-Locquenay.

Merci à Patricia, 2^{ème} adjointe, pour l'organisation de cette très belle soirée encore une fois très réussie. Nous avons d'autres idées pour l'an prochain pour que ce moment soit encore plus agréable.

Apéro Guitares

Deux guitaristes habitant à Saint-Mars-de-Locquenay, Alain Richard et Eric Manouvrier ayant une passion commune pour des chanteurs tel que Renaud, ont pris l'habitude de travailler ensemble et ont monté un répertoire.

C'est donc tout naturellement qu'ils ont proposé de faire bénévolement un début de soirée apéritive à la nouvelle salle du Colibri, transformée en cabaret pour l'occasion. C'était un très bon moment de convivialité, décontracté et chaleureux. Eric le chanteur et Alain à l'accompagnement sans faille ont charmé le public qui a repris en chœur plusieurs refrains très connus. Sylvie Dangeul au chant et Patricia Raimbault les ont rejoints pour les derniers morceaux. L'entracte a été assuré par le Comité des Fêtes.

Merci aux artistes, une animation à renouveler...



Concert de Lola Baiï

Dans le cadre de sa tournée des « P'tites communes », l'artiste Lola Baiï a proposé un concert à l'église de Volnay le vendredi 4 octobre 2024 à 20h30, première date d'une tournée sarthoise d'une dizaine de concerts.

Malgré des températures fraîches pour la saison, 80 spectateurs ont assisté en soirée à ce beau moment artistique et de partage.

Lola Baiï a interprété ses propres chansons mais également des standards de la musique française et internationale, à la demande du public : La vie en rose, Imagine, San Francisco...

Après un temps d'installation technique, la venue de Lola a été aussi l'occasion pour l'artiste de faire un tour de village dans l'après-midi, de profiter d'une prestation coiffure offerte par notre coiffeuse Kathy de Kat'Coif et d'un dîner chez Maryline et Jean-Yves Laude !

Merci à Lola pour ce spectacle, sa générosité et sa simplicité.



Troc Plantes, un traditionnel échange d'expériences, de plantes et de convivialité

La 3^{ème} édition du Troc Plantes a eu lieu le 14 avril. Quel plaisir de voir que la graine semée a bien germé et se développe ! En effet le petit noyau d'habitues commence à s'étoffer et a plaisir à accueillir les nouveaux en discutant sur les plantes et les pratiques de jardinage.

Le principe d'échanges et de dons qui intimidait certains, fait son œuvre et distille une bonne humeur et une envie de partage, deux qualités qui riment souvent avec jardinage.



Commémorations du 8 mai et du 11 novembre à Saint-Mars-de-Locquenay

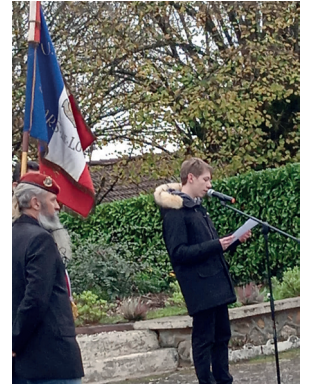
Les traditionnelles cérémonies de commémorations de la fin des conflits mondiaux du 20^{ème} siècle ont eu lieu comme à l'accoutumée. Merci à nos porte-drapeaux Georges et Bernard qui remplissent leur fonction avec toujours autant de prestance.

Merci à Mathis pour la lecture d'un texte d'une organisation d'Anciens Combattants et au groupe de chant « Trois Petites Notes » qui a conclu la cérémonie du 11 novembre par un chant souvenir de la Guerre d'Algérie.

Le traditionnel repas du CCAS du 11 novembre a réuni nos aînés au Colibri pour clôturer la cérémonie.

Afin de maintenir ce souvenir patriotique, les cérémonies continueront à avoir lieu près des Monuments aux Morts de nos deux villages.

Si vous souhaitez devenir Porte-drapeau à Saint-Mars-de-Locquenay, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie. Nous recherchons également des jeunes qui souhaiteraient s'investir dans ces cérémonies.



Commémorations à Volnay

Première guerre mondiale



Cortège du 11 novembre 2024

Chaque 11 novembre, une cérémonie commémorative se déroule devant le Monument aux Morts de Volnay, à la mémoire des victimes militaires et civiles de la Grande Guerre.

La présence de tous, et notamment celle des enfants, est toujours vivement souhaitée, afin de rendre un hommage large et unanime aux disparus de la Première Guerre mondiale.

Après les discours officiels, le dépôt d'une gerbe fleurie, l'Appel des Morts et le respect d'une minute de silence, les participants à cette cérémonie

sont invités à se rendre en Cortège jusqu'au cimetière pour fleurir les tombes des 13 soldats morts au combat et enterrés sur le territoire communal. De retour au village, un vin d'honneur est offert par la municipalité.

Seconde guerre mondiale

Une autre cérémonie est organisée à l'occasion de la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945. Merci aux porte-drapeaux David Breton et Guillaume Cordon, ainsi qu'au président des anciens combattants Léonce Papin, pour leur fidélité indéfectible lors de ces moments de mémoire indispensables.



8 Mai 2024

Soirées « Jeux de société » en salle du Colibri à Saint-Mars-de-Locquenay

Les soirées jeux ont continué tout au long de l'année avec une nouveauté spéciale Halloween.

Les enfants sont passés nous voir pour la distribution de bonbons et ont pu découvrir ainsi que leurs parents le lieu où les soirées jeux étaient organisées. Ils ont pu apercevoir que les jeux sont accessibles à tous peu importe l'âge et que l'accueil est chaleureux. Nous vous rappelons que vous pouvez venir avec ou sans jeux, l'activité est gratuite.



C'est un moment d'échanges et de convivialité pour découvrir ou partager vos jeux préférés.

Cette initiative communale va perdurer cette année encore, nous vous attendons nombreux le 1^{er} vendredi de chaque mois à partir de 20h à la salle du Colibri à Saint-Mars-de-Locquenay.

Patricia et Claudia.



Les écoles

– VOLNAY –

2023 2024 : Une année scolaire à Volnay sous le signe des jeux et du sport

• Après-midi « jeux de société » de la Moyenne Section au CE2

Trois fois dans l'année, avant les vacances, en octobre, février et juin, les parents (ou grands-parents) ont été invités à venir jouer à des jeux de société (jeux mathématiques, langagiers, de logique, d'attention, d'adresse...) avec leurs enfants ou



petits-enfants. Ces moments permettent à la fois de créer du lien avec les familles, d'apprendre, et bien sûr de se détendre à la veille des vacances !

• Semaine de la Maternelle élèves PS,MS et GS

Dans le cadre de la semaine de la maternelle, du 27 novembre au 1^{er} décembre, les élèves de PSMS et de MSGS ont participé à la semaine de la maternelle sur le thème : « Bien dans ma tête, bien dans mon corps : prêt pour apprendre et grandir à l'école maternelle ». Les parents, en plus d'encadrer des petits groupes d'élèves, ont pu découvrir les coulisses de l'organisation de la classe et sa gestion. Différents jeux permettant d'allier action et réflexion étaient proposés : lancer un dé pour exercer une action (sauter, lancer...) ; nommer du matériel et l'utiliser (corde, plot, cerceau...) ; observer une image et reproduire les actions en choisissant le bon matériel.

• Noël

La semaine avant les vacances de Noël, les parents d'élèves de CPCE1 et de CE1CE2 sont venus encadrer des ateliers de fabrication d'objets, de cartes ou de sablés de Noël. À la veille des vacances, les élèves ont découvert au pied du sapin dans chaque classe, les cadeaux apportés par le Père Noël pendant la nuit. Ils ont également trouvé les chocolats offerts par le SIVOS. La journée s'est terminée par un goûter organisé dans chaque classe (chocolat chaud et brioche) : les frères et sœurs de l'école étaient réunis pour partager ce moment.

• Enduro au Grand-Lucé

Les élèves de CE1/CE2 ont participé à une course avec d'autres élèves du secteur, rencontre organisée par la conseillère pédagogique en EPS. Malgré une pluie persistante, les élèves ont pris plaisir à courir et à se dépasser.

• École et cinéma

Dans le cadre du dispositif « École et cinéma », proposé par l'Education nationale, les élèves de CP, CE1 et CE2 ont pu visionner trois films dans l'année scolaire au cinéma Zoom de Saint Calais.

• Carnaval

Pour Carnaval, le vendredi 5 avril, les élèves ont défilé route de la Roche avec leurs costumes préparés en classe pour l'occasion : le sport et les jeux étaient à l'honneur. À l'issue du défilé, les enfants ont proposé des danses sur le city-stade ; ils ont terminé l'après-midi par une dégustation de crêpes réalisées par les parents d'élèves. Le combiné de sonorisation financé par l'APE a permis un accompagnement musical de qualité.



• Rugby

En avril et mai, les élèves de CE1 et CE2 ont bénéficié de deux séances de découverte et initiation au rugby au stade de Volnay. En plus de M^{me} De-

joncheere, ils étaient encadrés par un animateur de la Fédération Française de Rugby et par monsieur Gourdet, parent d'élève.

• Orientation à Marçon

Le 18 avril, une rencontre « orientation » était programmée à Marçon. Les élèves de CP, CE1 et CE2 devaient rechercher des balises autour du plan d'eau. Ils ont également participé à des petits ateliers d'orientation de recherche d'objets avec un plan.

• Randonnée à La Chartre sur le Loir

Le 7 mai, les élèves de PSMS et GSCP se sont rendus au plan d'eau de la Chartre sur le Loir dans le cadre d'une sortie randonnée organisée par la conseillère pédagogique en EPS. À cette occasion, en plus de se repérer sur le chemin de Marie la fourmi ou de Pat le mille-pattes, les élèves ont participé à différents ateliers sur le respect et l'écoute et l'observation de la nature.

• Visite chez M. et M^{me} Denos

Dans le cadre d'un projet de classe, les élèves de PSMS se sont rendus chez M. et M^{me} Denos (voisins de l'école) pour voir les moutons le 6 mai. Ils ont pu observer les caractéristiques physiques des moutons et comparer avec ce qu'ils avaient appris en classe à travers les albums et documentaires. Ils ont également pu leur donner à manger.

• Orientation et randonnée à L'Arche de la nature

Les élèves de PSMS et GSCP se sont rendus à L'Arche de la nature le 30 mai. Les plus grands devaient suivre un parcours de repérage des différents arbres du site. Les plus petits ont parcouru le chemin jusqu'à la ferme en observant à la fois les panneaux et des photos : ils devaient repérer sur le chemin les indices montrés sur les photos.

• Cité Plantagenêt/musée de Tessé

Rendus au Mans dans la Cité Plantagenêt. Les plus grands ont visité la galerie égyptienne du musée de Tessé. En collaboration avec le service patrimoine de la ville du Mans, ils ont participé à des ateliers relatifs à la Muraille gallo-romaine et aux gargouilles de la Cathédrale Saint Julien.

• Accueil des Tout-Petits

Après les vacances de printemps, les huit futurs élèves de Petite Section sont venus découvrir l'école le temps d'une matinée : les personnes, les lieux et les activités... Ainsi, les enfants arrivent rassurés à la rentrée, les parents sont également plus sereins et confiants.

• Olympiades Saint-Calais

Le 18 juin, les élèves de CP, CE1 et CE2 se sont rendus au stade de Saint Calais pour les Olympiades des écoles du secteur. Ils ont pu participer à différentes épreuves sportives. Pour l'occasion, chaque équipe avait fabriqué un drapeau.

• Initiation football

À l'initiative du service civique du club de football du Grand Lucé, les élèves de CP accompagnés de Sophie Manouvrier et d'un encadrant du club ont pu profiter d'une initiation au football sur le City-stade de Volnay le 27 juin.

• Remise des livres de prix de fin d'année

Juste avant les vacances, à l'occasion d'un goûter, chaque élève de l'école a reçu un livre/un dictionnaire offert par le SIVOS pour clore l'année scolaire.



Commerçants, artisans, maraîcher et apiculteur

... vous proposent leurs produits !

À Volnay

AG FROID
MONTAGE - ENTRETIEN - DÉPANNAGE
Réfrigération de transports - Chambre froide
Climatisation (tout type de véhicules)

06 89 51 75 44 72440 Volnay
ag.froid@icloud.com

Al Balayage

Route de Saint Mars
72440 VOLNAY

Loison Anthony
06 46 54 78 73
al.balayage@gmail.com

LE VITARD
Chambres d'hôtes

landevycmc@orange.fr
06-83-29-67-33

Le VITARD 72440 VOLNAY

David Fruchart

Multiservices - Petit Bricolage
72440 VOLNAY

0695017014
dfruchart7291@orange.fr

EIRL TISON Nicolas

Menuiserie générale Fabrication & Pose
Aménagement sur mesure (dressing, rangement...)
Portail, Clôture, Volet, Porte d'entrée, Garage,
Fenêtre, Parquet, Cuisine...
Placo, Isolation, Aménagement de combles
Vitrerie
Petit terrassement
Travaux Divers
Neuf, Rénovation, Dépannage

Devis gratuit

"Beauregard" 72440 Volnay
Téléphone 06.22.84.00.73
Email : eirtisonnicolas@yahoo.com

ERIC CHRISTIANS
NÉGOCE
BOIS DE CHAUFFAGE

"Châteauroux" - 72440 VOLNAY
TÉL. : 02 43 76 18 23

Le Relais de Cuigy
R.C. A 302 865 529 0002

Éric CORNESSE
Directeur

SELLERIE
Sellerie automobile :
▼ Cuirs et tissus
▼ Sièges
▼ Pavillons
▼ Moquettes bordées

Moto :
▼ Selles personnalisées

Aviation :
▼ Sellerie

Nautisme :
▼ Bâches
▼ Taud de bateau
▼ Housses
▼ Sièges
▼ Bains de soleil

TAPISSERIE
Colâches

Tapisserie - Décoration :
▼ Sièges tous styles
▼ Canapés
▼ Moquettes
▼ Tentures murales

« Le Chêne Guyon » - 72440 VOLNAY - ☎ 06 81 30 89 11 - Email : eric.cornesse@wanadoo.fr

CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
DÉMOUSSAGE - RAMONAGE

SARL FABIEN BARRIER

72440 VOLNAY - 06 81 22 97 44
fabienbarrier@orange.fr

Sté FAUSSABRY frères
CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE MENUISERIE
AMÉNAGEMENT DE COMBLES RAMONAGE
neuf & restauration

Route de Volnay
72150 LE GRAND-LUCÉ
Tél. : 02 43 40 40 30

Le Pont - 72440 VOLNAY
Tél. : 02 43 35 46 66

GalinA

**Unité
de production
et couvoir**
La Pointe
72440 Volnay

ETS Vivet Guillaume
06 08 45 84 63

Débroussaillages
Dessouchages
Broyages

guillaume.vivet@orange.fr
Adresse : La Perche, 72440 Volnay

Jean-Luc LAUDE
CHARPENTE - COUVERTURE
ZINGUERIE - RAMONAGE
NEUF & RESTAURATION

02 43 35 99 75

10, route de la Brazonnière
72440 VOLNAY
jean-luc.laude205@orange.fr

KAT' COIF

MASCULIN,
FÉMININ,
JUNIOR

Permanentiste - Coloriste

02 43 35 99 57
26, rue Principale - VOLNAY
www.salon-kat-coif.fr

So Cute
Prothésiste Ongulaire

Marie Fouant
Prise de rendez-vous par téléphone au 06-59-27-22-99
Siren : 899305684

**PINKY
DOG**

PENSION
CANINE
FAMILIALE
Beauvais
à VOLNAY

06 23 85 37 24
Demandez
Julie !

pinky.dog@outlook.fr

Entreprise
Plomberie - Chauffage - Dépannage

Volnay 72440 tel: 06.76.90.24.23
lieu dit: Les Crochets

Mr Boussion Gregory

Romain FROGER
Meilleur apprenti de France

06 78 16 84 13
Email : sarl.romainfroger@gmail.com

ROMAIN FROGER
CHARPENTE, COUVERTURE, ZINGUERIE

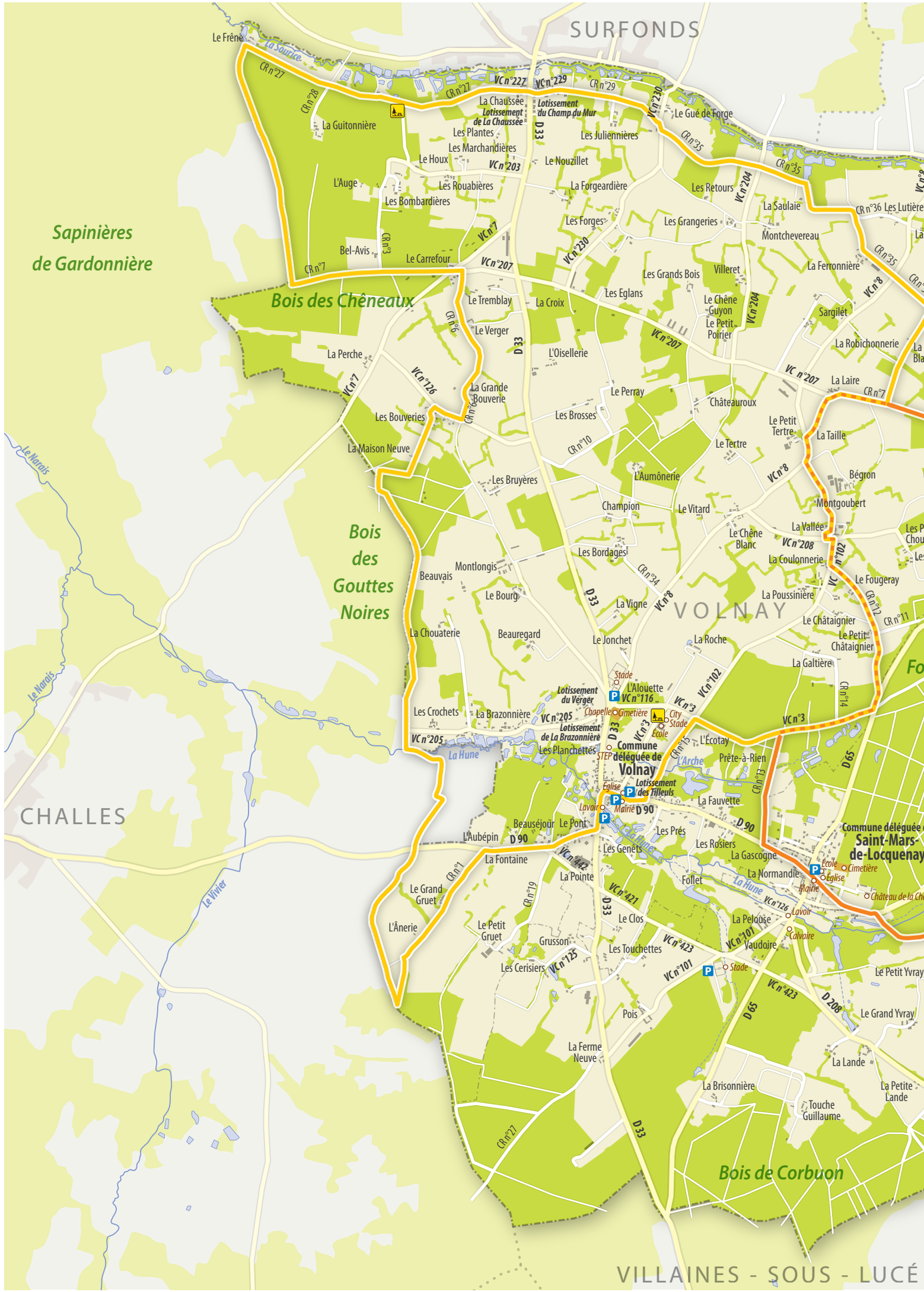
SARL Romain FROGER
L'Écotay
72 440 VOLNAY

SNC BILLARD - GANIER
TECHNICIENS FORESTIERS

TRAVAUX FORESTIERS
PLANTATION DE HAIES
ENTRETIEN DIVERS
TONTE - TAILLE - ÉLAGAGE

"La petite brosse" - 72440 VOLNAY
Tél./Fax : 02 43 63 01 67

06 15 07 12 67 : M. Ganier
06 15 07 17 63 : M. Billard



SURFONDS

Sapinières
de Gardonnière

Bois des Chêneaux

Bois des
Gouttes
Noires

CHALLES

VOLNAY

VILLAINES - SOUS - LUCÉ

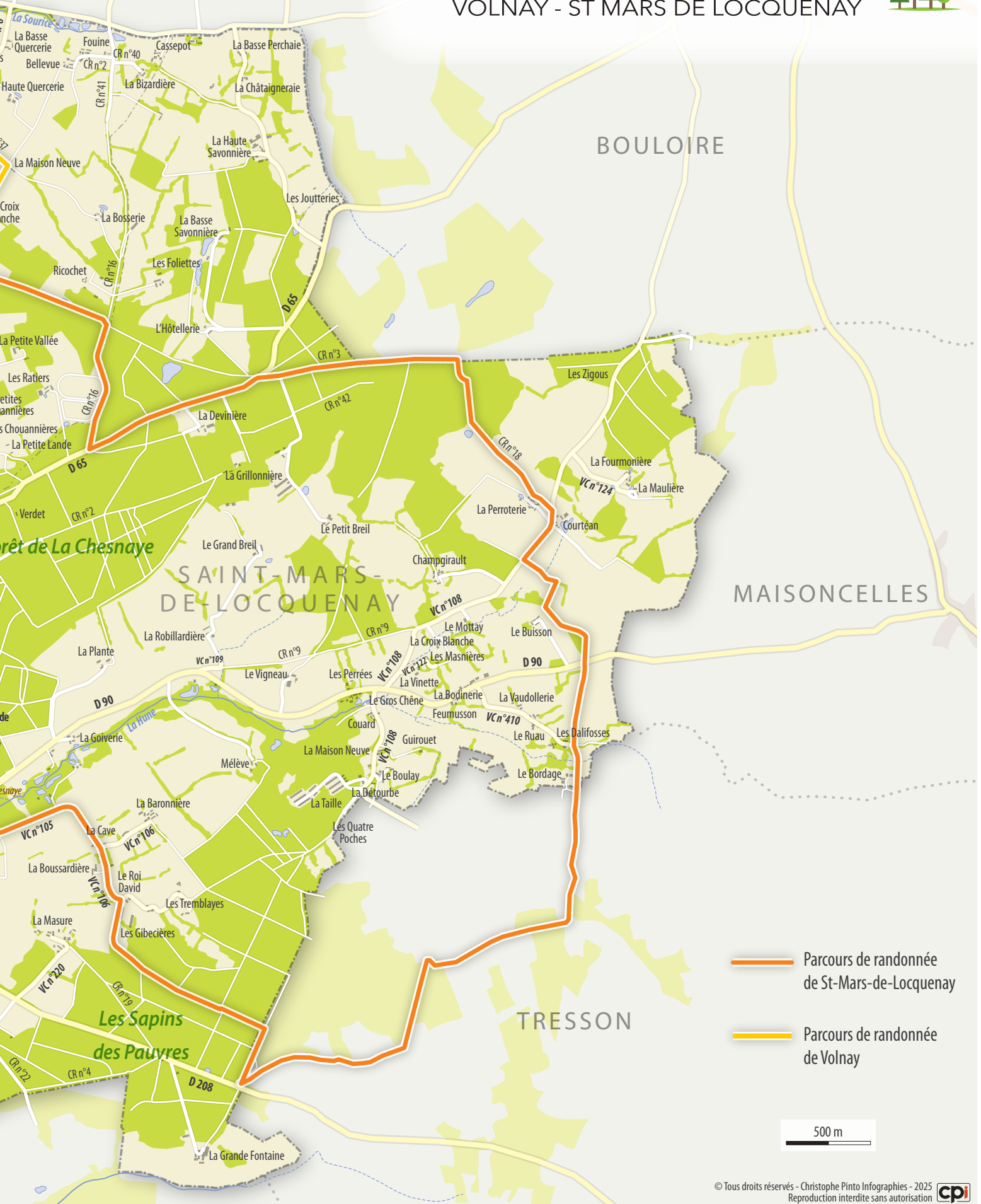
Commune déléguée
Saint-Mars-
de-Loquenay

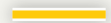
Bois de Corbuon

VAL-de-la-HUNE



VOLNAY - ST MARS DE LOCQUENAY



-  Parcours de randonnée de St-Mars-de-Locquenay
-  Parcours de randonnée de Volnay

500 m

toujours à Volnay...

Sophie Berthonneau
Masseur - kinésithérapeute

07.69.12.17.35
23 bis rue principale, 72440 Volnay

E.U.R.L. Froger Valentin
Maçonnerie
Terrassement

4, lieu-dit Le Chêne Blanc
72440 VOLNAY

frogervalentin.btp@gmail.com
06 47 20 75 32

Johan Chambrier - Photographe / vidéaste

PHOTOGRAPHE
VIDÉASTE

JOHAN CHAMBRIER
Mariage, Animaux, Couple, Famille, Sport,
Événementiel, Corporate, Immobilier

johan.chambrier@gmail.com
06 86 34 50 18
johanchambrierphotographe.fr
Volnay (72)

Commerçants, artisans, maraîcher et apiculteur ... vous proposent leurs produits ! À Saint-Mars-de-Locquenay

Ma Baguette

« Ma Baguette », distributeur communal, fournit de la baguette moulée les jours d'ouverture de la Boulangerie « L'épi Lucéen » du Grand Lucé. Vous retrouvez tous leurs autres produits artisanaux en vente directe ou à commander en boutique. Ouverture du magasin, et dépôt sur la place de l'église à St Mars de Locquenay du jeudi au lundi inclus.

L'épi Lucéen
4, Place de la République
72150 Le Grand-Lucé



POISSONNERIE MARCEL JOEL

TEL: 06.07.24.49.13
TEL: 02.43.44.67.19

A SAINT MARS DE LOCQUENAY :
Place de l'église, les mardis de 15h45 à 16h

72150 MONTREUIL LE HENRI

**Vous habitez dans le bourg et ne pouvez vous déplacer !
Passez commande par téléphone pour être livré à domicile lors
du prochain passage de votre poissonnier au village.**



Pizz'Mobil

Tél. : 07 71 14 07 92

Tous les samedis
À partir de 17h, place de l'église
à Saint Mars de Locquenay

Mais aussi :
Mardi : 1 semaine sur 2 Place, Évaillé, Tresson,
Mercredi : Point vert Parigné-l'Évêque,
Jeudi : Parking rond-point Villaines-sous-Lucé,
Vendredi : Place Fortier à Villiers-sur-Loir,
Dimanche : Cellier de la Butte Bouloire



MADI HAIR

9 rue de la Hune
Saint Mars de Locquenay

Pour tout savoir,
retrouvez moi sur
Facebook, Tik Tok,
Instagram, WhatsApp

06 41 26 96 98
madi-hair-72@orange.fr

*Fabrication artisanale
de perruques en
cheveux humains
100% naturels*



LES DÉCORS DE Lucie

SAS Les décors de Lucie
Peinture en bâtiment
et revêtements décoratifs
Conseils et devis gratuits

1 impasse des Étangs - Lieu-dit La Goiverie
72440 Saint-Mars-de-Locquenay

06 29 85 57 09 ou 02 43 35 02 32
lesdecorsdelucie@orange.fr
<https://www.facebook.com/luciescheveau/>
<https://www.lesdecorsdelucie.com/>

Bois Naturel
révélez votre vraie nature...

Bois naturel
16 route de Maisoncelles • Lieu-dit Les Perrées
72440 Saint-Mars-de-Locquenay

06 30 70 13 24
boisnaturel@orange.fr
<https://www.boisnaturel72.com/>

Les Ruchers du Locquenay
Apiculteur

20 chemin des Caves
Lieu-dit Les Tremblayes
72440 Saint-Mars-de-Locquenay

06 24 70 09 76
Antoinerenaud@live.fr
<https://www.facebook.com/lesruchersdulocquenay/>



Les Jardins de Grusson
Légumes de saison

Maraîchage bio et diversifié
Vente à la ferme :
les vendredis 16h30 - 19h

14 route du Grand Lucé - Lieu-dit Grusson
72440 Saint-Mars-de-Locquenay

06 81 74 49 21
lesjardinsdegrusson@gmail.com
<https://www.local.bio/producteur/les-jardins-de-grusson>
<https://www.facebook.com/lesjardinsdegrusson/>



DG CONFORT

ECO artisan
La nouvelle énergie du bâtiment

CLOISONS-SECHES ♦ FAUX-PLAFONDS ♦ ISOLATIONS ♦ CUISINES ♦ SALLES DE BAINS ♦ MENUISERIES INTERIEURS/EXTERIEURS ♦ NEUFS ET RENOVATIONS
CONSEILS ET DEVIS GRATUITS

Lieu-dit « LE BOULAY », 72440 Saint Mars de Locquenay

07.50.25.25.97 / dgconfort@gmail.com
www.dg-confort.fr/
<https://www.facebook.com/dgconfort/>

Lamélie
coiffeuse à domicile

07 70 03 93 77

2 Allée de la Plante - 72440 Saint-Mars-de-Locquenay -

07 70 03 93 77
lamelie72@outlook.fr • <https://www.lamelie72.com/>



Magazine d'informations de la commune de Val-de-la-Hune

Mairie - 2, route de Saint-Mars - VOLNAY
72440 Val-de-la-Hune - 02 43 35 46 12

Directeurs de publication : Vincent Barrais et Christophe Pinto



Commission communication : Vincent Barrais, Christophe Pinto, Christelle Roussette, Jean-François Le Bihan, Maryline Laude, Joël Gilles, Claudia Poussin, Élodie Billon, Viviane Papin. Articles Ecoles : mesdames Barrier et Ollivier.

Crédits photos : Commission communication et Ecoles

Cartographie pages centrales : Christophe Pinto Infographies

Impression : Imprimerie Numeriscann - Diffusion : 800 exemplaires

Mis en page et imprimé par : www.imprimerie-numericann.fr

 
Ne pas jeter sur la voie publique

Numeriscann
Imprimeries ECOresponsables

Les écoles

– SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY –

Les élèves de CM1 racontent leur année...

• Climat scolaire

Astrid Compain de l'OCCE est venue à l'école pour faire 6 séances. Elle nous a appris à mieux nous connaître, à identifier nos besoins, à faire un message clair... On a fait plusieurs jeux et activités pour apprendre à gérer les conflits.



• Noël

On a fait un goûter pour Noël. On a eu une clémentine, un chocolat chaud, une brioche, des bonbons et des cadeaux pour l'école. Le jeudi 21 décembre, on a fait des ateliers de Noël. On a fabriqué des couronnes, des bougies, des boules avec de la laine, un sapin en origami et on a cuisiné un gâteau en forme de sapin.

• Spectacle sur la Fontaine

Le mardi 6 février, on a été aux Saulnières au Mans pour voir un spectacle nommé La Fontaine Unplugged. Il y avait des fables comme la Cigale et la Fourmi, le Corbeau et le Renard... et elles étaient mises en musique et revisitées.

• English day

Le vendredi 9 février, on a fait un English day. Un écossais, Ansel, et une américaine, Monica, sont venus à l'école. On a fait quatre ateliers : Monica nous a lu un livre, Ansel nous a appris des pas de danse sur trois chansons anglaises, on a fait des jeux de société en anglais avec M^{me} Barrier et on a fabriqué une cravate ou un nœud papillon avec les signes en anglais avec M^{me} Bunel. L'après-midi, on a goûté des spécialités anglaises : de la jelly, de la marmelade, des biscuits shortbread, de la lemon curd et du thé.

• Carnaval

Le mardi 20 février, on s'est déguisé en personnages historiques. On a essayé de deviner les déguisements des autres. On a mangé une crêpe et on a bu une boisson et pendant le goûter, on a révélé notre personnage.

• Permis Internet

Un gendarme est venu à l'école et nous a donné un livret sur le permis Internet, ce qu'il faut faire ou ne pas faire. Une fois que l'on a lu le livret en entier et qu'on l'a travaillé en classe, le gendarme est revenu et nous a donné une feuille avec des questions et si on avait plus de sept bonnes réponses, on obtient notre permis Internet.

• Premiers secours

La Croix rouge est venue à l'école. On a appris à porter secours en cas d'étouffement et à faire un bandage compressif. On a vu des images pour apprendre à protéger une scène d'accident, comment passer un appel d'urgence et les numéros à appeler.

• Puy du Fou

Le mardi 7 mai, on a été au Puy du Fou. On a vu des spectacles comme Les Vikings, Le Signe du Triomphe ou Les Amoureux de Verdun... Quand on a vu Les Amoureux de Verdun, certains élèves ont adoré et d'autres ont eu très peur. On a vu du feu, des courses de chars, des combats de gladiateurs, plein d'animaux et surtout des chevaux et comment ça se passait avant.

• Projet Zéro déchet

On a eu plusieurs interventions : on a fabriqué du baume à lèvres et du dentifrice, on a travaillé sur le gaspillage alimentaire et sur le compostage. Ensuite, on a participé à un concours d'affiches. Le dernier jour du projet, on a eu un diplôme Zéro déchet, on a fait des jeux, une salade de fruits et une activité manuelle avec des pots de yaourt pour faire une fleur.

• Rugby

Maël Loison et M. Gourdet sont venus à l'école pour nous apprendre à faire du rugby. On a appris à protéger le ballon, à faire des passes en arrière, à marquer... et ensuite ils sont revenus et on a fait des matchs. On a aussi appris à arbitrer.

• Défi orthographe

Toute l'année, on a participé au défi orthographe. On a fait quatre manches : dans chaque manche, il y avait six épreuves et on devait en choisir quatre. À la fin de l'année, on a eu un diplôme décerné par l'inspectrice et la conseillère pédagogique. On a marqué 311,5 points.

• Kermesse

Le dimanche 23 juin, on a fait la kermesse de l'école. Il y avait plein de jeux comme le chamboule-tout, le tir au but... On a fait un spectacle sur le voyage dans le temps : on a dansé et on a chanté.

• Olympiades




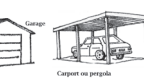



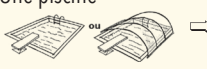


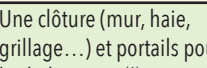

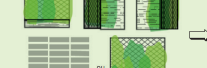

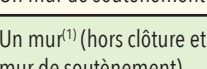
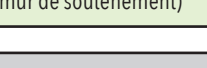
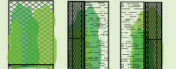


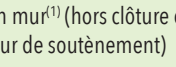
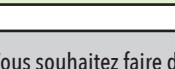



Le jeudi 27 juin, on a fait des Olympiades. Il y avait huit équipes de cinq élèves et les CM1 et les CM2 étaient mélangés. On a fait plusieurs jeux : des énigmes, des épreuves de Fort Boyard, la course de relais... À la fin, les trois premières équipes ont gagné une médaille, on a fait un goûter (Hugo, le stagiaire, avait préparé les anneaux olympiques en bonbons) et on a reçu notre livret sur les Jeux Olympiques avec la pièce.











L'Urbanisme et ses démarches

La réglementation évolue régulièrement, aussi avant tout projet de construction, de travaux ou de démolition, renseignez-vous sur le site du service public, une demande d'autorisation d'urbanisme peut être nécessaire : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221>.

Exemples de travaux qui peuvent, selon leur localisation, leur ampleur et leur nature, nécessiter des formalités administratives : Modification de toiture, porte, fenêtre, volet, gouttière, cheminée, façade, panneaux solaires en toiture... ; isolation thermique par l'extérieur ; installations de pergola, carport, appentis, chalet, abri de jardin, véranda, terrasse, piscine, jacuzzi, clôture, panneaux solaires au sol ; travaux divers tels que coupe et abattage d'arbres, terrassement, puits ou forage...

Vous souhaitez construire... ⁽¹⁾	Caractéristiques SP = Surface au plancher / ES = Emprise au sol	Pas de formalités	Déclaration préalable	Permis de construire
Une maison individuelle > à 20m ² de SP et hauteur < 12m (Si SP > 150 m ² avec architecte) ⁽¹⁾				✓
 Une extension d'habitation pour une pièce habitable, surélévation ou véranda ⁽¹⁾	Extension ≤ à 5m ² de SP et < à 12m de hauteur	✓		
 Une extension pour un garage ou un préau	Hors zone urbaine Extension > à 5m ² et ≤ à 20m ² de SP En zone urbaine Extension > à 5m ² et ≤ à 40m ² de SP Extension de SP > à 20m ² hors zone urbaine ou > 40m ² en zone urbaine • Si SP totale après travaux ≤ à 150m ² , sans architecte ; • Si SP existant ou SP totale après travaux > 150m ² , avec architecte.		✓ ✓	✓
 Une annexe dissociée ou terrasse surélevée ou pergola accolée au bâtiment, éolienne ⁽¹⁾ .	Éolienne < à 12m de hauteur hors d'un site protégé	✓		
	≤ à 5 m ² de SP ou d'ES hors d'un site protégé	✓		
	≤ à 5m ² de SP ou d'ES en site protégé		✓	
	> à 5m ² et ≤ à 20m ² de SP ou d'ES hors site protégé		✓	
	> à 20m ² de SP ou d'ES			✓
 Une piscine	Non couverte ou couverte avec des éléments fixes ou mobiles de hauteur < à 1,80m.	✓	✓	✓
	Bassin ≤ à 10m ² hors site protégé	✓		
	Bassin ≤ à 10m ² en site protégé		✓	
	Bassin > à 10m ² et ≤ à 100m ²			✓
	Bassin > à 100m ²			✓
	Couverte avec des éléments fixes ou mobiles : hauteur ≥ à 1,80m au dessus du sol.			✓
	Hors sol démontable	✓		
	Durée d'installation : ≤ à 3 mois		✓	
	Durée d'installation : > à 3 mois		✓	
 Une clôture (mur, haie, grillage...) et portails pour les habitations ⁽¹⁾ .	Quelque soit la hauteur, dans le périmètre d'un site protégé.		✓	
	Selon les zones. Consulter le PLUI	✓		
	Limitation ≤ à 1,60m de haut au total : • muret ≤ 1,20m en pierres ou parement, • surmonté ou non de grillage, • avec ou sans haie multi spécifique		✓	
	Selon les zones. Consulter le PLUI.		✓	
	Rénovation sur mur ancien (à conserver)		✓	
 Un mur de soutènement hors site protégé		✓		
 Un mur ⁽¹⁾ (hors clôture et mur de soutènement)	< à 2m de haut hors d'un site protégé	✓		
	> à 2m de haut hors d'un site protégé ou quelque soit la hauteur en site protégé		✓	

Vous souhaitez faire des travaux...	Caractéristiques SP = Surface au plancher	Pas de formalités	Déclaration préalable	Permis de construire
 Aménagement de combles ≤ à 5m ² de SP et/ou d'une hauteur < 1,80m sans modification de l'aspect extérieur		✓		
 Transformation d'un garage ou d'un comble perdu en pièce habitable d'une SP > à 5m ²			✓	
 Changement de destination d'un bâtiment (exemple : bâtiment commercial ou agricole transformé en habitation)	Sans ou avec travaux qui ne modifient pas les structures porteuses du bâtiment ou sa façade		✓	
	Avec travaux qui modifient les structures porteuses du bâtiment ou sa façade			✓
 Toutes modifications de l'aspect extérieur d'un bâtiment sans changement de destination	- Installation de panneaux photovoltaïques, d'antenne... - Pose de fenêtre de toit ou de lucarne - Création ou suppression d'une ouverture (porte, fenêtre, velux...).		✓	
 Entretien et réparations ordinaires : - Ravalement de façades ; - Réfection de toiture ; - Nettoyage des mousses de toitures ; - Entretien des extérieurs, clôtures... Création d'une terrasse de plein pied	Dans le périmètre d'un site protégé (avec avis de l'Architecte des Bâtiments de France)		✓	
	Dans les autres cas	✓		
 Création d'un prélèvement, puit ou forage domestique	Formulaire de déclaration d'ouvrage de prélèvement (CERFA 1 837-02)			(1) consulter le PLUI, la mairie ou le Pays du Mans

Pensez à demander un permis de stationnement pour le temps des travaux, si vous risquez de stationner du matériel ou des engins sur la voirie.

LE COMITÉ DES FÊTES DE VOLNAY

Le comité des fêtes de Volnay est animé par des Volnaysiennes et Volnaysiens pour créer diverses activités dans le but de faire vivre notre village dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Tous les bénévoles sont les bienvenu(e)s.

En 2024, changement de Président du Comité des fêtes et de nouveaux membres rejoignent le groupe.

Cette année, il a été organisé à Volnay : la fête des Voisins et de la Musique le 28 juin dernier avec une belle participation, la soirée Dance Floor avec repas «Burger» le 16 novembre, puis le parcours du Père Noël le 15 décembre, au départ de Volnay pour arriver à Saint Mars-de-Locquenay.

En 2025, le comité des fêtes prévoit d'organiser plusieurs animations que vous retrouvez dans le calendrier de Val-de-la-Hune.

Vous pouvez également retrouver tous ces événements et informations que nous proposons sur notre site internet : <https://www.volnay.ovh>



Fête de la Musique et des voisins

Maxence Lechat, (Président du CDF)



Soirée Burger



Fête de la Musique et des voisins



Fête de la Musique et des voisins

COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY

2024 : une année médiatique

L'année 2024 a, une nouvelle fois, rempli toutes ses promesses ! Fort d'une équipe qui a réuni jusqu'à 80 bénévoles, les différentes manifestations ont rencontré un vif succès.

Jambon à l'os

L'année a traditionnellement commencé par le jambon à l'os qui a réuni un peu moins de 300 convives dans la salle polyvalente de Bouloire. Cette année, l'animation a été assurée par Pierre Antoine ce jeune animateur a orchestré des musiques qui ont ravi les danseurs de tous âges. Au titre des investissements, un mixeur a été acheté pour réaliser la purée qui accompagne le jambon.



Rendez-vous est pris pour l'année prochaine le 8 février 2025, rapprochez-vous des bénévoles du comité que vous connaissez pour réserver.

20^{ème} édition des 24H de la Bille

Avec le printemps arrive le temps de préparation des 24h de la bille, et cette année pour la 20^{ème} édition le comité a « mis le paquet » ! Sous un ciel menaçant, le vendredi soir, Vincent Barrais, maire du village, a remis les clefs de la ville, le temps d'un week-end, à Patrice, président du comité. S'en est suivi la procession des Kopes, qui, comme à l'accoutumée, ont fait le tour du bourg afin de recueillir des victuailles partagées le soir même avec les bénévoles du comité pour lancer le week-end.



Pendant le week-end, 45 équipes de 3 joueurs se sont affrontées pour décrocher le trophée des 24H de la Bille. C'est l'équipe du garage Clément qui remporte cette 20^{ème} édition. Un autre trophée, celui de la meilleure ambiance, créé par le frère de Valérie Marlart, Stéphane, gérant de la société TPD industrie Solesmes, a également été remis.



Des animations ont eu lieu tout le week-end, Fanfare de Bellevue, Poluche, le bal du samedi soir était mis en musique par Estelle Laroche et pour commémorer cette 20^{ème} édition,



le sculpteur Cédric Hennion a réalisé pendant le week-end sous les yeux des visiteurs une sculpture qui prendra place sur le parvis de la mairie dans les prochaines semaines.

Afin de réussir au mieux cette manifestation pendant laquelle ont été servis plus de 1000 repas, les bénévoles ont travaillé d'arrache-pied pendant 5 semaines et de nombreux travaux et investissements ont été réalisés : le parquet de danse a été rénové, des bâches neuves ont été achetées pour les grands barnums, les bénévoles ont revêtu des t-shirts orange qui permettent de les identifier rapidement, des aménagements et réparations ont permis d'améliorer la friterie et la cuisine. Enfin, le PC-course a été entièrement repeint, merci à Katia et Christophe.



Pour commémorer cette 20^{ème} édition, un gobelet Eco-cup® a été offert aux participants. Merci à tous les partenaires, sponsors et médias qui ont permis le déroulement de cette édition un peu extraordinaire qui s'est déroulée sans anicroche. La 21^{ème} édition se tiendra sur le terrain de Vaudoire les 16, 17 et 18 mai 2025.



Rando pédestre et VTT

Après un été plutôt maussade, la randonnée VTT-Pédestre La Locquenaysienne, organisée le 8 septembre, a bénéficié d'une météo plutôt clémente ! Ceci a permis à 127 randonneurs de parcourir l'un des 3 parcours pédestres et à 137 VTTistes de se mesurer sur 3 parcours fraîchement balisés. Les appréciations des sportifs concernant l'organisation, les ravitaillements et les circuits sont un réel remerciement pour les bénévoles qui s'investissent. En 2025, cette randonnée aura lieu le 7 septembre.



Moules-frites

Afin de faciliter l'organisation du repas « Moules-Frites » du 14 septembre, le comité des fêtes a travaillé avec l'association Générations Mouvement de St-Mars-de-Locquenay. Le repas, dressé dans la cour du Colibri, a réuni près de 140 convives. Un joli succès pour cette manifestation appelée à se renouveler l'an prochain.

Assemblée générale

Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue au Colibri fin septembre, Nicolas Legendre qui était auparavant secrétaire a été élu Président à la suite de Patrice Damoiseau, qui a été remercié pour son activité à la tête de l'Association. Un nouveau bureau a été élu dont voici la composition :

Président (e)	Nicolas Legendre
1 ^{er} vice président (e)	William Provost
2 ^{ème} vice président (e)	Olivier Hubert
Trésorier (ère)	Régine Deslandes
Trésorier (ère) Adjoint (e)	Claudia Poussin
Secrétaire	Mélanie Legendre
Secrétaire adjoint (e)	Christelle Roussette
Secrétaire adjoint (e)	
Chargé du matériel	Eric Deslandes
Chargé du matériel adjoint	Alain Borde
Chargé du matériel adjoint	Jean Claude Provost

Le comité accueille de nouveaux membres : Sébastien Méreaux, Mélanie Legendre et Patrick Papin qui réintègre le comité, il fait en effet partie des premiers membres du comité à sa création dans les années 1990.

Cette AG a été également l'occasion d'évoquer notre présence sur les réseaux sociaux grâce à Romain, le comité des fêtes est bien présent sur les réseaux majeurs en particulier pour ce qui concerne les 24H de la Bille. N'hésitez pas à nous suivre sur Instagram, TikTok, X (ex-Twitter), Facebook, Snapchat et Threads. Comme tous les ans, une des vidéos qui fait le plus de vues sur Instagram est celle de la mise en place du sable sur la piste !

Pour clore cette riche année, Saint-Mars-de-Locquenay a organisé l'accueil du Père Noël, manifestation qui rassemble un grand nombre d'enfants des deux écoles de Saint-Mars et Volnay qui participent à cette occasion à un concours de dessins qui cette année avait pour thème « Le Sapin préféré du Père Noël ».

Si vous souhaitez rejoindre les rangs des bénévoles, n'hésitez pas à prendre contact avec un membre que vous connaissez ou avec Nicolas, Président, au 06 40 31 69 73.



ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE DE SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY

Elle est orientée vers les randonnées pédestres et les découvertes patrimoniales; elle participe également aux journées citoyennes de la Commune.

Actuellement, 16 membres la composent et se réunissent une fois par an pour établir le calendrier des sorties, à raison d'une par mois environ de mars à septembre.

Les chemins empruntés sont communaux ou intercommunaux.



Président de l'association :
Luc TORCHET
Tél. : 06 06 49 90 98



GÉNÉRATIONS MOUVEMENT VOLNAY

Le 8 octobre 2024, remise de cadeaux à M^{me} Huguette Busson pour ses 90 ans.

Programme 2025 :

- **Vendredi 24 janvier**, Assemblée générale du club.
- **Deux bals avec Bruno LEBLANC** à la salle polyvalente de Bouloire les :
 - lundi 31 mars (Bal de printemps),
 - et lundi 22 septembre (Bal d'automne).
- **Samedi 6 décembre**, repas de Noël des adhérents et sympathisants à la salle du stade de Volnay.



GÉNÉRATIONS MOUVEMENT DE SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY

L'association a pour but :

- de créer, animer, développer les rencontres et les liens d'amitié entre les retraités et préretraités,
- participer à l'animation de la vie communale,
- organiser des sorties et diverses activités et loisirs adaptés à chacun.

Activités : pétanque le vendredi après midi ; chants, jeux de cartes... le mardi après -midi.



Générations mouvement,
Bureau St Mars de Locquenay
Mairie délégué
7 place de l'église
Saint-Mars-de-Locquenay
72440 VAL-DE-LA-HUNE
Contact : DELCAMP Marc
07 88 99 43 62
presidelcamp@orange.fr

Notre programme pour 2025

- **Mercredi 22/01 2025** : Salle "Le Colibri" de Saint-Mars-de-Locquenay - 14h • AG Générations Mouvement Saint-Mars-de-Locquenay - Galette des rois
- **Mercredi 05/02 2025** : Salle "Le Colibri" de Saint-Mars-de-Locquenay - 14h • Crêpes / jeux de société - Ouvert aux adhérents et et aux donateurs - Gratuit

- **Samedi 15/02 2025** : Salle polyvalente de Bouloire - 12h • Repas dansant de la Saint Valentin - Ouvert à tous sur inscription - 30€
- **Dimanche 20/04 2025** : Rendez-vous à 10h - Place de l'église à St Mars de Locquenay • Journée Pique-Nique - Ouvert aux adhérents et donateurs sur inscription
- **Lundi 14/07/2025** : Salle "Le Colibri" de Saint-Mars-de-Locquenay - 12h • Repas du 14 juillet - Ouvert aux adhérents et donateurs - 30€
- **Samedi 13/09 2025** : Salle "Le Colibri" de Saint-Mars-de-Locquenay - 12 h • Moules Frites - Ouvert à tous - 17€
- **Lundi 06/10 2025** : Salle polyvalente de Bouloire - 14h • Thé dansant - Ouvert aux adhérents - 9€
- **Jeudi 06/11 2025** : Salle à définir • Repas fin d'année de la pétanque Pays Bilurien - Ouvert aux Adhérents - 27€
- **Mercredi 12/11 2025** : Salle "Le Colibri" de Saint-Mars-de-Locquenay - 14h • Inscription cotisation 2026 - Ouvert aux Adhérents
- **Mercredi 10/12 2025** : Salle "Le Colibri" de Saint-Mars-de-Locquenay - 12h • Repas de Noël - Ouvert aux Adhérents - tarif à définir ultérieurement.

LES 2 PATTES VOLNAYSIENNES

L'année 2024 est importante pour nous, puisque c'est le 30^e anniversaire du Club.

L'association compte actuellement 29 adhérents et cinq sympathisants.

Le 3 février 2024, nous avons organisé une sortie en car à Paris pour visiter le salon Rétromobile.

La première sortie de l'année avec nos 2CV s'est déroulée le 23 mars avec une visite des grottes de Saulges (dans le département de la Mayenne) et les 6 & 7 avril derniers, nous avons un stand à la BEIM du Mans (Bourse d'échange interclubs mancelle).

Comme tous les ans, pour le weekend de l'ascension, le club était présent pour la Nationale 2CV à Brazey-en-Plaine (dans le département de la Côte-d'Or). Le 22 juin, nous avons organisé une sortie « road book » dans les chemins Volnaysiens et aux alentours.

Le 14 septembre, une visite de Sainte-Suzanne a été organisée puis le 13 octobre, c'était une « visite-dégustation » d'une cidrerie et production de miel à Cherré-Au.

Afin de terminer en beauté cette saison, nous nous sommes réunis lors d'une soirée festive le 16 novembre afin de fêter dignement les trente ans du Club !

Pour l'année 2025, nous fixerons un programme lors de l'AG du dimanche 19 janvier 2025 mais il y aura comme d'habitude au programme des balades, des visites d'ar-

tisans et de producteurs, la Nationale 2CV et le BEIM au Mans où vous pourrez venir nous rencontrer.

Vous pouvez suivre notre actualité sur le tableau mis à disposition par la mairie, à côté de la salle du Conseil de la mairie de Volnay.

Enzo HATTRY, Président
06 29 55 00 68



JEUNESSE SPORTIVE VOLNAYSIENNE

C'est sous les couleurs de la JSV, maillots jaunes et shorts bleus, que l'équipe vétérans de Volnay défend les couleurs de la commune lors des différents championnats. La JS Volnaysienne est un club de Football

dont l'équipe principale Vétérans M1 évolue en Division 4 Vétérans dans le district de la Sarthe de football.

La saison de football débute à la mi-août par des entraînements qui se déroulent sur le stade de Volnay en semaine, le Championnat en tant que tel commence mi-septembre (avec trois coupes en plus).

Les matchs se jouent aussi bien à Volnay le dimanche matin à 9h30 qu'à l'extérieur.

Une trêve interrompt les matchs et les entraînements au moment des fêtes de Noël et la saison se termine en mai 2025.

Résultats à suivre sur le site de la fédération de football : <https://www.fff.fr/competition/club/526853-j-s-volnaysienne/resultats-et-calendrier.html>



Contacts Jeunesses Sportives de Volnay
Président : Didier FORTIER - 06 28 90 48 43
Location de la salle du stade :
Patrick GREGOIRE - 02 43 35 65 11

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'Association des Parents d'Élèves (APE) de nos écoles est une équipe de parents bénévoles, motivés et engagés, qui travaillent main dans la main pour améliorer la vie scolaire de nos enfants.

Nos objectifs :

- Organiser des événements et des activités : L'APE organise tout au long de l'année des événements amusants et fédérateurs comme la kermesse, des ventes de gâteaux, un loto... Ces moments festifs nous permettent de récolter des fonds pour financer des projets scolaires.
- Soutenir les projets éducatifs : Nous collaborons avec les enseignants pour soutenir des initiatives pédagogiques pour les élèves. Par exemple, nous avons récemment financé :
- L'achat d'un combiné sonorisation pour l'école de Volnay.
- La sortie au Puy du Fou des élèves de Saint-Mars-de-Locquenay.
- Une partie du budget transport pour emmener les enfants à la piscine.

Comment nous rejoindre : Nous invitons tous les parents à rejoindre l'APE et à participer à nos activités. Que vous ayez beaucoup ou peu de temps à consacrer, votre engagement est précieux pour la réussite de nos actions. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter par email à pourlesenfantsvolnaystmars@gmail.com ou à visiter notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/pourlesenfantsvolnaystmars/>

Ensemble, faisons de l'école un lieu d'épanouissement et de réussite pour tous nos enfants !



VIE LIBRE - SECTION DE BOULOIRE

Nous réalisons des actions de prévention et d'information, notamment :

dans les milieux scolaires, envers les femmes, dans le milieu du travail, envers l'opinion publique, par des réunions d'information, organisation de stands, diffusion de journaux et documents spécialisés

Nous nous engageons également dans des actions en faveur des plus défavorisés : les phénomènes d'exclu-

sion, de chômage sont souvent accompagnés d'une forte consommation d'alcool.

Réunions mensuelles : les troisièmes samedis du mois en alternance à Bessé-sur-Braye, Bouloire, Saint-Calais et Saint-Mars-de-Locquenay à 15 heures.



Section de Bouloire : 02 43 35 70 40
vielibre-bouloire@vielibre.org
 Papin Patrick : 06 12 19 29 15

LE COMICE AGRICOLE

Le comice agricole s'est déroulé les 30 et 31 août à Maisoncelles, plus petite commune du Gesnois Bilurien (environ 190 habitants). Et pourtant, quelle réussite !

Le thème retenu était les Jeux Olympiques - évidemment.

Maisoncelles a pu compter sur 80 bénévoles car de nombreuses personnes des communes voisines s'étaient proposées pour les aider. C'est la solidarité que l'on retrouve à chaque édition et qui permet de belles rencontres. Et c'est ce qui leur a permis d'organiser ce beau comice. Le vendredi soir, après un repas champêtre, on nous a proposé une séance de cinéma en plein air. Le lendemain, les animations étaient nombreuses : le traditionnel Animal Show des enfants, l'arène olympique, la démonstration de tracto-cross, l'espace jeux pour les enfants; et bien-sûr les nombreux exposants, agriculteurs et artisans, qui étaient présents. Et le soir pour clôturer ce bel événement du monde rural, un repas dansant était proposé : ambiance assurée !

En 2025, c'est Bouloire qui accueillera le comice, qui se déroulera les 27 et 28 juin sur le thème de la « Guinguette » avec de belles surprises. Surveillez les informations locales !

C'est en 2026 que viendra le tour de notre Commune Nouvelle de Val-de-la-Hune d'organiser le comice agricole. Une belle occasion de travailler ensemble à un projet commun, avec la création d'une association communale de Val-de-la-Hune pour organiser et animer cette belle fête rurale. Les premières réunions seront organisées dès le printemps 2025 pour com-

mencer à en tracer les grandes lignes et annoncer la date et le thème retenus par Val-de-la-Hune lors de la clôture du Comice de Bouloire, comme le veut la tradition.

Nous comptons sur l'engagement de chacun afin de prendre part à cette organisation.



Les événements Val-de-la-Hune

– À vos agendas... –

2025	Association / Communes		Événement
Janvier	Mairie de Val-De-La-Hune,	02 43 35 46 12	Mercredi 1^{er} janvier - Création de la Commune nouvelle Val-de-la-Hune
	Comité des Fêtes SMDL*	06 40 31 69 73	Samedi 11 janvier - Galette et vœux - Le Colibri - 11h
	Mairie de Val-De-La-Hune,	02 43 35 46 12	Samedi 18 janvier - Vœux des élus de Val-de-la-Hune - Salle du Foot Volnay- 10h30
	Les Deux Pattes volnaysiennes	06 29 55 00 68	Dimanche 19 janvier - AG -Adhérents - Salle du Foot - Volnay
	Génération mouvement SMDL*	07 88 99 43 62	Mercredi 22 janvier - AG et Galette des rois - Le Colibri - 14h
	Génération Mouvement Volnay	02 43 35 10 05	Vendredi 24 janvier - AG -Adhérents- Salle du Foot - Volnay
Février	Mairie de Val-De-La-Hune,	02 43 35 46 12	Apéro Concert - crêpes - Le Colibri - courant février
	Génération mouvement SMDL*	07 88 99 43 62	Mercredi 5 février - Crêpes / jeux de société - Adhérents- Salle Le Colibri - 14h
			Samedi 15 février - Repas dansant Saint Valentin - Salle polyvalente Bouloire - 12h
	Comités des Fêtes de Volnay	07 87 07 38 43	Dimanche 16 février - Carnaval et crêpes au feu de bois- Salle du Foot - Volnay - 16h
Mars	Génération Mouvement Volnay	02 43 35 10 05	Lundi 31 mars - Bal de Printemps avec Bruno Leblanc -salle polyvalente Bouloire - 12h
Avril	Mairie de Saint-Mars-de-Locquenay	02 43 35 44 07	Dimanche 13 avril - 4 ^{ème} Troc Plantes - 9 h - 12 h Square des Tilleuls
	Génération mouvement SMDL*	07 88 99 43 62	Dimanche 20 avril - Journée Pique-Nique -Adhérents- Place de l'église Saint-Mars-de-Locquenay - 10h
	AFN		Samedi 26 avril - Repas des AFN Cantonales -Le Colibri - 12h
	Comités des Fêtes de Volnay	07 87 07 38 43	Dimanche 27 avril - Chasse aux œufs de Pâques, nouveauté ! - Salle du Foot - 16h
Mai	Mairie de Val-De-La-Hune,	02 43 35 46 12	Judi 8 mai - Commémorations du 8 mai 1945 - Mairie déléguée 10h30
			Vendredi 16 mai - Parade des KOPS, départ Place de l'église St Mars de Locquenay - 17h30
	Comité des Fêtes SMDL*	06 40 31 69 73	Samedi 17 et Dimanche 18 mai - 24 Heures de la Bille 21 ^{ème} édition - « Vaudoire »
			Dimanche 18 mai - Vide Grenier des Billes - Terrain communal de Vaudoire
			Vendredi 23 mai - Repas de convivialité des Billes - Pour les Bénévoles - « Vaudoire »
	Jeunesses Sportives de Volnay	06 28 90 48 43	Samedi 31 mai - Rando gourmande de la JSV (club de foot) - Salle du Foot
Juin	Jeunesses Sportives de Volnay	06 28 90 48 43	Vendredi 6 juin - AG (club de foot) - Salle du Foot
	APE " Pour les enfants"	06 74 05 00 30	Dimanche 22 juin - Kermess - Fête des écoles - École de Volnay - 14h
	Comités des Fêtes de Volnay	07 87 07 38 43	Samedi 28 juin - Fêtes des voisins et de la musique - Cours de la Mairie Volnay 19h00
Juillet	Mairie de Saint-Mars-de-Locquenay	06 14 44 33 16	Vendredi 4 juillet - Concert de Jazz - Square des Tilleuls ou église St Médard - 21h
	Génération mouvement SMDL*	07 88 99 43 62	Lundi 14 juillet - Repas du 14 juillet -Adhérents- Salle Le Colibri - 10h
Août	Comités des Fêtes de Volnay	07 87 07 38 43	Dimanche 31 août - Bric à brac - Cours de la mairie et rues de Volnay
Septembre	Comité des Fêtes SMDL*	06 40 31 69 73	Dimanche 7 septembre - Randonnée pédestre et VTT « La Locquenaysienne » Départ Terrain de Vaudoire - à partir de 7h30
	Génération mouvement + Comité des Fêtes de St Mars de Locquenay	07 88 99 43 62	Samedi 13 septembre - Moules Frites - Salle Le Colibri - 12h
	Mairie de Saint-Mars-de-Locquenay	06 14 44 33 16	Samedi 20 et Dimanche 21 septembre - Journées du patrimoine - Place de l'église Saint-Mars-de-Locquenay
	Génération Mouvement Volnay	02 43 35 10 05	Lundi 22 septembre - Bal d'Automne avec Bruno Leblanc - salle polyvalente Bouloire
	Comité des FêtesSMDL*	06 40 31 69 73	Samedi 27 septembre - Assemblée générale -Adhérents- Salle Le Colibri - 10h
Octobre	Génération mouvement SMDL*	07 88 99 43 62	Lundi 6 octobre - Thé dansant -Adhérents- Salle polyvalente Bouloire - 14h
Novembre	Génération mouvement SMDL*	07 88 99 43 62	Judi 6 novembre - Repas fin d'année pétanque Pays Bilurien -Adhérents-
	Mairie de Val-De-La-Hune	02 43 35 46 12	Mardi 11 novembre - Commémorations du 11 novembre 1918 - Mairie déléguée 10h30
	CCAS	02 43 35 46 12	Mardi 11 novembre - Repas 11 novembre pour les résidents âgés
	Génération mouvement SMDL*	07 88 99 43 62	Mercredi 12 novembre - Inscription cotisation 2026 -Adhérents- Salle Le Colibri - 14h
	Comités des Fêtes de Volnay	07 87 07 38 43	Samedi 15 novembre - Soirée Dance Floor et repas à thème - Salle du Foot - 16h
Décembre	Génération Mouvement Volnay	02 43 35 10 05	Samedi 6 décembre - Repas de Noël des adhérents et sympathisants - Salle du Foot
	Génération mouvement SMDL*	07 88 99 43 62	Mercredi 10 décembre - Repas de Noël -Adhérents- Salle Le Colibri - 12h
	Comités des FêtesSMDL* et de Volnay	06 40 31 69 73 07 87 07 38 43	Dimanche 14 décembre - Arrivée du Père Noël - Départ 15h - Place de l'église Saint-Mars-de-Locquenay vers la salle du foot de Volnay

Nos rendez-vous hebdomadaires et mensuels

Génération mouvement de Saint-Mars-de-Locquenay	07 88 99 43 62	Les Mardis après - midi, Chant Danse -Adhérents- 14h au Colibri Les vendredis après midi, Pétanque -Adhérents- 14h au Square des Tilleuls (de mars à septembre) - 4 communes participent
Mairie - Saint-Mars-de-Locquenay	02 43 35 44 07	Les 1 ^{ers} vendredis soir de chaque mois : Soirée Jeux de société - 20h au Colibri
Association Loisirs et Culture de Saint-Mars-de-Locquenay	06 06 49 90 98	1 fois/mois de mars à septembre - Randonnées pédestres et découvertes patrimoniales

* SMDL = Saint-Mars-de-Locquenay

Travaux de voirie à Volnay

Campagne 2024 de travaux routiers du 11 au 21 juin sur la Commune de Volnay

Avec la volonté d'améliorer toujours plus la sécurité des usagers de la route, différents travaux routiers ont été réalisés en 2024.

Des restrictions de circulation ont été mises en place pour la réalisation des travaux de rénovation du réseau routier communal l'été dernier :

1/ Carrefour du cimetière : travaux d'engravure aux points de raccordement, avec restriction de la circulation en alternat (sur le créneau horaire du transport scolaire) et route de l'Alouette barrée ponctuellement (pour l'engravure côté route de l'Alouette).

Puis réalisation du tapis d'enrobé au carrefour du cimetière.

2/ Pour compléter les travaux réalisés par l'entreprise Pigeon TP, l'entreprise ESVIA a procédé aux traçages de peinture routière : zébrures, lignes de cédez-le-passage, passages piétons, etc.



La signalisation verticale a également été remplacée et/ou complétée.

3/ Ont également été réalisés en circulation alternée ou en route barrée (ponctuellement si nécessaire) des travaux de reprofilage de trois axes routiers communaux :

- Le Grand Chemin (VC n°207)
- La Route de la Brazonnière (VC n°205)
- La Rue du Prieuré

L'ensemble de ces travaux représente une dépense d'investissement de 672144,10€ TTC.

Travaux de voirie à Saint-Mars-de-Locquenay

Plusieurs aménagements ont été réalisés cette année pour entretenir nos routes et renforcer la notion de sécurité pour les conducteurs et les piétons.

L'installation des 4 stops, le passage à une zone 30 km/h dans la majorité de l'agglomération sur les 4 axes, le marquage des zones d'arrêt de bus, des lignes jaunes continues et les passages piétons ont été réalisés pour 5 600€ HT.

Sur cette opération l'État, par décision du département, nous a octroyé une subvention au titre des amendes de police de 1 900€.

La signalisation des emplacements de parking, avec les emplacements PMR sur la place de l'église, a été rénovée. De nouveaux emplacements de parking ont été faits rue de la Fontaine Saint-Médard.

Tous ces aménagements permettent maintenant de ne pas confondre les emplacements non autorisés avec les aménagements réalisés en 2017. Nous comptons sur le bon sens des riverains pour ne plus se garer en dehors des aménagements prévus, notamment sur l'axe Bouloire/Grand Lucé.

C'est une question de citoyenneté. Il est également rappelé que l'espace public, (trottoirs et emplacements de parking), n'est pas un espace privé que certains voudraient s'octroyer pour leur véhicule.

Des travaux d'entretien de voirie avec réfection des enduits d'usure sur les VC 423 (chemins de Vaudoire et des Peupliers), VC 101 (rue du Lavoir) et VC 126 (Impasse de la Gascogne) et l'Allée de la plante ont été réalisés pour un montant de plus de 172000€ HT par l'entreprise Colas.

L'entreprise Pineau Terrassement a également effectué, pour un montant de 172 222€, des travaux :

- sur Grusson (reprofilage, fossés et pose d'un caniveau en glissière),
- 4,7 km de reprofilage des accotements et fossés sur les routes VC 106 (chemin des caves) et VC 108 (route des Zigous).

Comme chaque année, nous avons également obtenu une subvention du Département au titre de l'Aide Départementale à la Voirie Communale (ADVC).

Nous avons 18 km (sans compter les chemins des forêts du CCAS) d'élagage et broyage des accotements à faire sur nos voies communales en hiver. Cela représente plus de 5 000€ de dépenses annuelles.

Le premier épisode neige précoce de novembre a permis de tester et mettre en œuvre la nouvelle saleuse acquise par Volnay et Saint-Mars-de-Locquenay (Sivom).

Une anticipation du fonctionnement en commune nouvelle !



Travaux école Saint Mars de Locquenay

– Les avancées... –

Nous entrons dans la phase avant projet définitif (APD) pour les travaux de l'école. Les plans sont finalisés et prêts pour le dépôt du permis de construire.

Comme vous pouvez le constater sur les esquisses et plans, la cour sera agrandie et renaturée avec des espaces verts et aménagements très diversifiés où les enfants pourront s'inventer une multitude d'activités. Cela répond à l'objectif des cours "Oasis" qui est de créer des espaces rafraîchis, plus agréables à vivre au quotidien et mieux partagés par tous.

La déconnexion des gouttières pour les eaux de pluie de l'école, cantine et église permet de travailler le cheminement de l'eau et d'être captée par le sol dans les jardins de pluie avant d'arriver dans le réseau pluvial.

Pour la partie travaux bâtimentaires, nous allons changer le mode de chauffage et passer du gaz aux granulés de bois, isoler les murs par l'intérieur (classes) ou l'extérieur (cantine) des parties anciennes.

La création de l'extension, à la place du vieux préau avec les WC et du local de rangement, accueillera une classe aux dimensions moins exigües.

Cela libère l'ancienne classe qui servira à l'accueil périscolaire. La salle de l'Accueil périscolaire (Aps) est transformée pour accueillir de nouveaux WC et divers rangements. Cet espace central permet une communication aisée entre les classes, l'Aps et la cantine.

Une ouverture est prévue pour utiliser éventuellement la cour arrière déjà végétalisée comme espace de « classe d'été » en extérieur par exemple. L'ensemble des aménagements sera mis aux normes d'accès PMR.

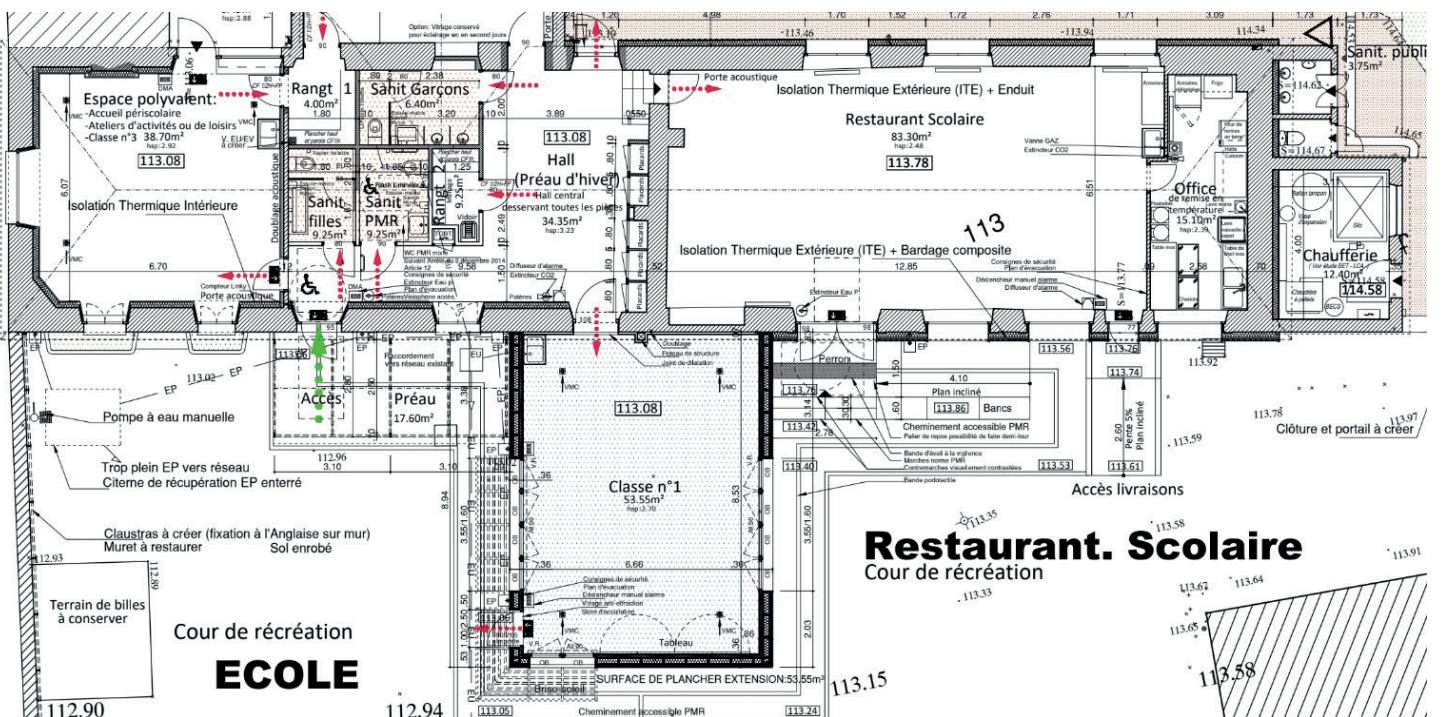
La date de début des travaux n'est pas encore connue mais le travail de l'architecte avance et nous devons nous armer de patience pendant les travaux qui ne devront pas gêner le travail des enfants.

Le budget initial est en augmentation, nous subissons les augmentations des coûts des matériaux et des modifications des objectifs (entretien des réseaux) depuis le début du projet.

Près de 200 000€ en subvention ont déjà été actées (DETR/DSIL et fond vert chaleur de l'État, contrat nature et fond chêne par le Pays du Mans).

Nous comptons également obtenir d'autres aides auprès de la région, du fond ademe, du fond vert renaturation et une demande d'abondement de l'état en DETR/DSIL au nom de la commune de Saint-Mars-de-Locquenay.

L'objectif est de pouvoir arriver aux alentours de 70 % de subventions sur un budget total de près de 480 000€, ce qui porterait un reste à charge communal final à environ 150 000€.



Enfouissement des réseaux

Enedis devant dévier une ligne aérienne pour passer à une ligne enterrée par la rue de L'Aulnaie Guitton, le conseil municipal de Saint-Mars-de-Locquenay a décidé en 2023 de profiter de la prise en charge de la maîtrise d'œuvre par le département pour enfouir les réseaux télécom et d'éclairage public de la rue de L'Aulnaie Guitton et du chemin neuf.

Il restera à la charge de la commune l'enfouissement du réseau télécom et de l'éclairage public.

La route de Maisoncelles devrait voir disparaître le réseau aérien d'éclairage public. Le département (propriétaire du réseau électrique en délégation avec Enedis) et leur sous-traitant ont commencé leur investigation chez les habitants concernés. Le poste de départ de la déviation est arrivé rue de la Hune (photo ci-dessus).



À ce jour, nous n'avons pas les dates de début de travaux.

Square des Tilleuls, un espace à vivre

Le square des Tilleuls situé derrière l'église Saint-Médard de Saint-Mars-de-Locquenay a vu quelques nouveaux aménagements pour permettre aux familles de s'y retrouver à l'ombre des arbres. Pour permettre aux boulistes et aux familles de profiter d'un endroit frais et arboré l'été, nous avons planté une haie de 5 paulownia le long du terrain de boules. Cet arbre a une pousse très rapide et peut donc ombrager rapidement un espace et pour de longues années (100 ans en moyenne). Il peut atteindre sa taille adulte en seulement 5 à 7 ans, si les conditions météo sont optimum. Il peut atteindre une hauteur de 8-10 mètres et a un feuillage large et brillant.

Les jeux tant promis sont enfin installés. Pour ce projet, de longue date, nous avons consulté les enfants de l'école pour connaître leurs envies...



Il aura fallu attendre un peu pour la tyrolienne, que le sol se stabilise et que le gazon commence à repousser. L'ensemble des jeux a été installé par la société Kompan qui a été retenue, ainsi que le banc devant l'école monté par l'agent technique. L'ensemble avoisine le montant total de 31 000€ TTC. Une subvention importante du département de 20 000€ et la récupération de la TVA a permis de réaliser cette opération pour un coût final de seulement 6 000€ à la charge de la commune.

Nous espérons qu'ils feront le bonheur des petits et des grands enfants.

Nous avons d'autres idées pour poursuivre l'aménagement du square comme un préau avec barbecue et table couverte...



Travaux salle du Colibri

Les travaux de la salle du Colibri sont terminés. Il reste juste un déstratificateur (création de mouvement d'air chaud) à installer pour améliorer le ressenti de chauffage. Le travail des murs, plomberie, électricité, peinture et parquet ont coûté 24 000€ HT.

La commune a obtenu une subvention d'état de 4 800€ au titre de la DETR. Nous pouvons maintenant être fiers du résultat obtenu qui donne à ce lieu un charme très différent, plus chaleureux et lumineux que celui que nous connaissions.

Les séances de conseil municipal de Val-de-la-Hune se tiendront dans cette salle.

Ma Baguette

Après presque 10 ans de distribution de leurs baguettes, Eric et Béatrice Mariette de Bouloire ont passé la main aux « Halles de Volnay », au 1^{er} mars 2024. M^{me} Mariette remercie chaleureusement tous ses clients qui ont pu utiliser le distributeur. Son installation a été impulsée par Francis Régnier, Maire, en 2014 et ce fut le premier installé en Sarthe. Malheureusement, « Les Halles de Volnay » ont fermé leurs portes en août dernier. Le conseil municipal de Saint-Mars-de-Locquenay (avec l'aval moral de Volnay) a déci-

dé en septembre de racheter le distributeur pour le mettre à la disposition du boulanger du Grand-Lucé « L'Épi Lucéen ». Le distributeur est dorénavant alimenté tous les jours à partir de 7h30 sauf le mercredi, jour de fermeture de la boulangerie.



Projet d'aménagement de la cour de la mairie à Volnay

Dans le but de désartificialiser la cour de la mairie et de créer un lieu convivial et rassembleur au centre du village, la municipalité a chargé le Bureau d'études paysagères « Dessine-moi un jardin » (Émilie CLOUET - Les Grands Bois à Volnay) de proposer un aménagement de ce vaste espace goudronné de 192 m² pour le « renaturer » et créer un vrai lieu de vie végétalisé, au centre du bourg de Volnay, lieu qui pourrait s'étoffer avec le temps de services et d'activités commerciales.

Il s'agit de recréer l'embryon d'un centre de village vivant, utile et agréable.

Le projet présenté a séduit unanimement le Conseil municipal et après consultation des entreprises susceptibles de réaliser l'ensemble de l'opération, c'est la société Maris Paysage de Parigné-l'Évêque qui a été retenue pour un montant de 40 708,44€ TTC (33 923,70€ HT).

Des opérations importantes sont à prévoir : décapage de la surface, vérification du fonctionnement des réseaux (eaux de pluie et eaux usées), pose de 110 m² de pavés engazonnables, création de bacs acier pour végétaux, création de différentes zones en planchers bois exotiques, pose de mobilier urbain, plantations et éclairages.

Ce projet fera l'objet de demande de subventions auprès de l'État (fonds DETR-DSIL ou Fonds Vert) pour l'année 2025.



Sivos & Sivom

Le Sivos

Cette année 2024, nous avons investi dans un nouveau PC portable pour la directrice de l'école de St-Mars. L'ancien était trop obsolète pour recevoir des mises à jour Windows®, nécessaires à l'installation des logiciels.

Tous les PC portables ont reçu des disques durs SSD (sans mécanisme) afin d'améliorer leurs performances.

L'ensemble de l'investissement en informatique approche les 4 000€. Le reste des dépenses a été alloué aux diverses fournitures pédagogiques (livres, documents, goûters et cadeaux de Noël et fin d'année).

Le Sivos disparaît au 1^{er} janvier 2025, son budget sera intégré au budget principal de la commune nouvelle. Les votes des budgets pédagogiques pour 2025 ont été votés lors du dernier conseil de Sivos.



Une grande commission école, cantine et affaires scolaires sera créée avec des représentants des deux communes (fusion des deux commissions existantes).

Le SIVOM de la Hune

Constitué de 12 membres de nos 2 communes (8 titulaires et 4 suppléants) et présidé par Christophe Pinto maire de Volnay, le syndicat intercommunal du SIVOM de La HUNE a deux vocations principales :

- 1 - Veiller au bon état des chemins intercommunaux des Folliettes et du Prête-à-Rien, à cheval sur nos deux communes. En 2024, le syndicat a procédé à des travaux de reprofilage et de creusement des fossés sur le chemin des Folliettes par l'entreprise PINEAU pour un montant de 4 200€.
- 2 - Assurer le bon fonctionnement des ouvrages de la collecte et du traitement des eaux usées sur les zones concernées des communes de Saint-Mars-de-Locquenay et de Volnay (essentiellement les zones urbaines centrales).

À cet effet, les élus du syndicat ont sollicité l'expertise du Cabinet Gétudes Consultants afin de diagnostiquer l'état de nos réseaux et d'étudier la réalisation en 2024 de la réhabilitation du réseau d'assainissement de nos deux communes, phase d'avant-projet (AVP) qui s'est déroulée au cours de l'année 2023 et qui avait eu pour objet :

- l'inspection télévisée du réseau et des ouvrages d'assainissement,
- le dimensionnement du projet dans ses grandes lignes,
- l'estimation d'un coût prévisionnel global par lots qui a permis d'arrêter un programme définitif de travaux en date du 21 novembre 2023,
- le choix des techniques de réhabilitation à retenir (travaux avec tranchées et réhabilitation par chemisage intérieur).

Un Dossier de Consultation des Entreprises (dans le cadre d'une procédure de Marchés Publics), a été lancé durant l'été 2024, afin de choisir les entreprises qui procéderont aux travaux dès le début de l'année 2025.

L'analyse des offres et l'attribution de notes (critères techniques et de prix) ont permis de déterminer les entreprises qui procéderont aux travaux de réhabilitation de nos réseaux :

- 1 - Travaux avec tranchées (au stade de Volnay et à la résidence H.Pasteau) réalisés par l'entreprise PINEAU TP pour un montant HT de 42 450€.

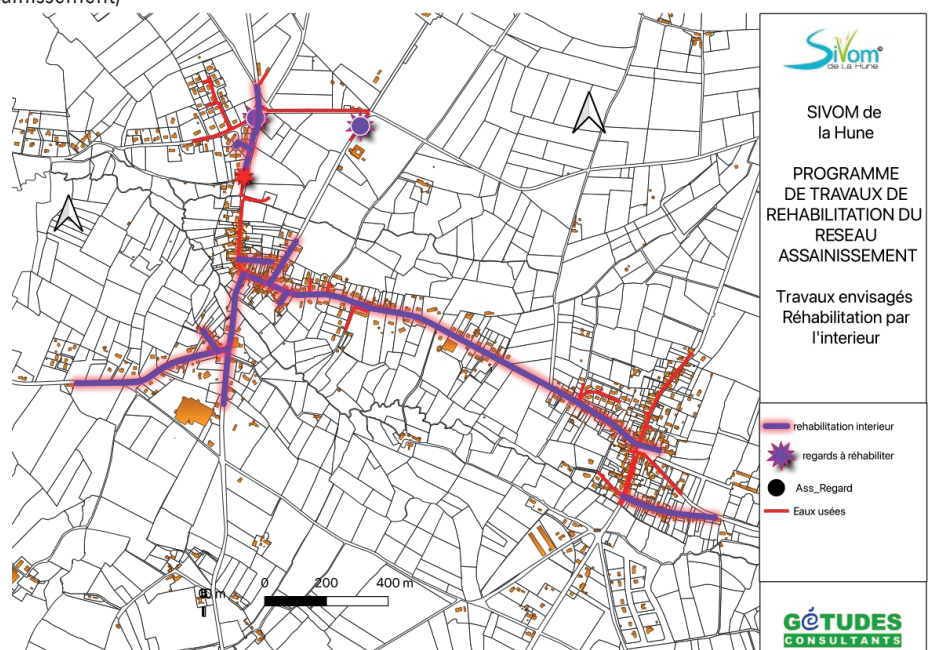
- 2 - Les travaux de réhabilitation par chemisage intérieur sur 3 342ml seront réalisés par l'entreprise TELEREP France pour un montant global de 298 271,45€ HT.

Les travaux débuteront le 20 janvier 2025 pour une durée annoncée de huit semaines environ.

Il faut également prévoir d'ajouter à ces deux offres, le montant d'imprévus divers et des prestations complémentaires (ITV, Maîtrise d'Œuvre, levées topographiques, recherche d'amiante, etc.) pour un montant de ±55 000€ HT.

Il est prévu un auto-financement des travaux, sans recourir à l'emprunt, dans l'état actuel des finances de notre syndicat intercommunal.

NB : à compter du 1^{er} janvier 2025, dans le cadre de la création de la Commune Nouvelle du Val-de-la-Hune, le SIVOM est dissout, son budget est ré-intégré dans un budget annexe et ses compétences deviennent celles de la commune nouvelle et des élus municipaux qui travailleront en Commission (dont les membres seront ceux qui composaient l'ancien syndicat).



CCAS de Saint-Mars-de-Locquenay

Le CCAS de Saint-Mars-de-Locquenay œuvre depuis plusieurs décennies dans le domaine des aides à la population et des actions qui permettent de tisser un lien social entre les habitants.

Grâce aux biens fonciers des forêts des « Sapins des pauvres », celui-ci est autonome financièrement. L'origine de cette propriété remonte à la Révolution Française avec l'existence d'un Bureau de Charité ayant reçu des biens nationaux invendus et reconnu par un décret de Napoléon 1^{er} du 24 septembre 1807. Depuis 1851 (Décret du Second Empire), la forêt est soumise au Régime Forestier et est dénommée « Les Sapins des Pauvres ». Par conséquent, sa gestion est définie par un document périodique d'Aménagement Forestier, établi par l'Office National des Forêts, (ONF). Cette année nous avons fait l'acquisition de deux parcelles (d'un total de 1 ha), qui étaient attenantes aux parcelles existantes du CCAS route de Tresson.

Outre le travail de gestion et suivi de cette forêt, le CCAS se doit d'accompagner les personnes en difficulté dont voici des exemples d'actions à l'aide sociale :

- assistance financière et/ou matérielle ponctuelle sur étude de dossier,
- accompagnement aux démarches sociales et conseil,
- transport de personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire,
- aide au montage de dossier de demande de dégrèvement...

La solidarité, l'entraide et le lien social sont également au cœur de l'action du CCAS. C'est pourquoi nous organisons tous les ans, le 11 Novembre un

repas festif offert aux habitants de plus de 67 ans habitant la commune plus de 6 mois dans l'année. Toutes les autres personnes accompagnants, élus et membres non bénéficiaires payent leur participation au CCAS.



Encore une fois, nous avons fait salle comble pour ce moment très convivial. Les convives ont apprécié le menu proposé par l'établissement Chaligné de Saint-Mars-d'Outille.

Le nouveau CCAS de Val-de-la-Hune entamera une réflexion sur l'organisation des repas offerts aux habitants.

CCAS de Volnay

Repas « guinguette » du CCAS le 15 mai 2024

Dans une ambiance printanière, les « aînés » de la commune de Volnay, invités par le CCAS, ont joyeusement participé à un repas « guinguette » le mercredi 15 mai 2024, dans la salle du stade aimablement prêtée par l'association Jeunesse Sportive Volnaysienne pour l'occasion.



Ambiance, décoration et menu : tout était fait pour mettre les invités dans une ambiance joyeuse et rétro !

Le repas était fourni par le Traiteur David : un déjeuner copieux et de très bonne qualité. Au menu : bouquet de crevettes et œufs mimosa, cuisses de grenouilles, fromage et tarte aux fruits. Comme au temps des guinguettes !



L'animation musicale était assurée par Family Duo et a permis aux plus téméraires, tout au long du repas, de danser et chanter. Une animation musicale de qualité professionnelle, dans la bonne humeur.

Merci aux bénévoles qui ont permis l'organisation de cette belle journée, la mise en place de la salle, la très jolie décoration, le service, l'animation et les photos ! Merci donc à Danielle Grignon, Élodie Billon, Viviane et René Papin ainsi qu'à Jean-Yves Laude.

La décoration florale très réussie a été assurée par l'Atelier Champêtre de Bouloire.

C'était un grand plaisir de partager ce moment festif avec tous !

Dès 2025... naissance du CCAS VAL-DE-LA-HUNE

Les CCAS de Saint-Mars-de-Locquenay et de Volnay vont connaître un tournant dans leur histoire. Ils vont fusionner pour devenir le CCAS de Val-de-la-Hune.

Tout comme la fusion des deux conseils municipaux des deux communes, les deux CCAS vont également fusionner. Leurs membres élus et nommés seront reconduits dès janvier 2025 lorsque le nouveau conseil, le maire, les maires délégués et adjoints seront installés.

Ayant son budget propre et autonome, les biens et actifs du CCAS de la commune de Saint-Mars-de-Locquenay seront entièrement transférés vers le CCAS de Val-de-la-Hune après un furtif transfert par la commune de Val-de-la-Hune.

Le fonctionnement restera donc identique à celui de Saint-Mars-de-Locquenay mais ses compétences seront élargies au territoire de la commune nouvelle.

La gouvernance est constituée de 15 membres.

Pour tous renseignements, vous pouvez passer par les membres du CCAS ou les secrétariats de votre mairie. Vous pouvez également nous alerter sur des situations difficiles de voisinage ou de connaissances. N'hésitez pas à nous solliciter, soyez assurés de la plus totale discrétion et de l'impartialité de nos actions.



Service transport solidaire à la population

Les résultats de l'enquête « mobilité » ont permis de mettre en lumière et de nous conforter dans la mise en place de ce transport solidaire destiné aux personnes qui n'ont plus les moyens de se déplacer seules.

Dès le 7 février, Val-de-la-Hune et Tresson proposeront un nouveau service : grâce à une convention entre nos deux communes, chaque vendredi matin, le minibus pourra emmener huit personnes faire des courses au Super U de Bouloire, service gratuit pour les utilisateurs.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire dans leur mairie respective avant le 30 janvier, en donnant leur nom et leur adresse.

Vincent Barrais, maire de Saint-Mars-de-Locquenay
 Christophe Pinto, maire de Volnay
 Chantal Buin, maire de Tresson



Villages d'Avenir

Les trois communes de Saint-Mars-de-Locquenay, Volnay et Tresson ont été labellisées en décembre 2023 « grappe pour Villages d'Avenir ».

Nous avons décidé d'étudier ensemble trois projets :

- 1 - un projet spécifique à la commune du Val-de-la-Hune à savoir une « voie sécurisée » pour relier les deux centres bourgs de Volnay et de Saint-Mars-de-Locquenay;
 ... mais aussi deux autres projets partagés :
- 2 - recenser les possibilités d'améliorer la mobilité entre nos trois communes - les centres de Bouloire, Le Grand-Lucé et Parigné-l'Évêque.
- 3 - donner naissance à une association pérenne commune à nos trois villages, pour mettre en valeur nos superbes chemins de randonnée, éléments déterminants de l'attraction de nos territoires ruraux. Le Département et le Perche Sarthois nous accompagnent très positivement dans ce projet et nous les en remercions.

Vincent Barrais, maire de Saint-Mars-de-Locquenay
 Christophe Pinto, maire de Volnay
 Chantal Buin, maire de Tresson

Résultats de l'enquête mobilité

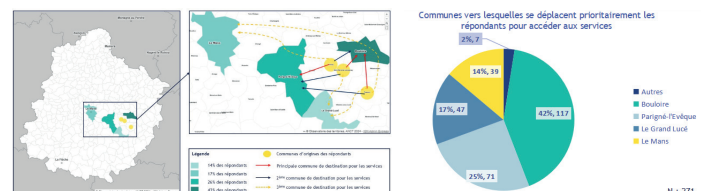
Grâce au dispositif « Village d'avenir » l'ANCT, que nous remercions, a financé la conception et l'analyse d'un questionnaire-diagnostic sur les modes

actuels de déplacements et les besoins de nos concitoyennes et concitoyens, enquête qui a eu un écho intéressant puisque nous avons eu près de 300 réponses soit plus de 15 % de la population des trois communes.

Une analyse complète des données par le cabinet d'étude Territéo permet de nous appuyer et nous guider vers des actions à mettre en place.

La première sera le transport solidaire entre les trois communes. D'autres idées restent à étudier comme la mise en place du dispositif Résoap (covoiturage), coup de pouce (auto stop numérique) etc.

Le cabinet d'étude continue à nous accompagner pour nous guider dans la recherche de financement éventuel.



Plateforme de prise de rendez-vous avec votre conseiller numérique

Le département de la Sarthe et le Service de Développement du Numérique ont mis en une plateforme afin de faciliter la prise de rendez-vous avec le Conseiller Numérique.

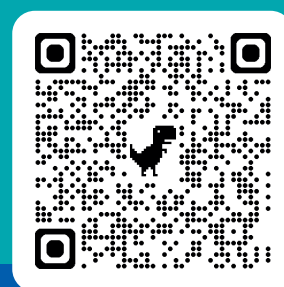
Vous pouvez dès à présent réserver un créneau avec M. Gwennolé Marchand, conseiller numérique dédié à la Communauté de Commune du Gesnois Bilurien pour découvrir et apprendre à utiliser les applications et outils numériques au quotidien.

Pas besoin de créer un compte, cette plateforme est immédiatement accessible sans inscription. Vous pouvez ainsi accéder à tous les créneaux de rendez-vous disponibles, quelle que soit la commune choisie, avec un grand choix de dates et d'horaires.

Quelques renseignements (nom, mail et téléphone) sont à fournir pour valider la réservation et afin d'être prévenu en cas d'annulation du rendez-vous.

Grâce à ce nouvel outil, la planification des rendez-vous est simple et rapide.

Cet outil est utilisable par les usagers eux-mêmes ou par les secrétaires de mairies prenant les rendez-vous pour le compte des usagers les moins à l'aise avec les outils numériques.



Le lien est le suivant :

<https://outlook.office365.com/owa/calendar/CalendrierConseillerNumriqueLeGesnoisBilurien@cg72.onmicrosoft.com/bookings/>

Les espaces France Services

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : à moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un lieu unique.

France services, proche de vous, proche de chez vous !

- **Le Breil Sur Mérisse** : Le Landon 02 43 89 83 13
- **Montfort le Gesnois** : Centre Social Lares 02 43 76 70 25

Vous trouverez aussi des espaces France Services au Grand-Lucé, Parigné l'Évêque et Champagné.

Plus d'infos sur :

<https://www.france-services.gouv.fr/>

Les permanences itinérantes sont très faiblement fréquentées, cette situation conduit à réorganiser les permanences itinérantes de « France Services » depuis fin 2022.

Ses agents se déplaceront désormais uniquement sur rendez-vous. Vous pouvez bien sûr aller directement au Breil-sur-Merize.

AVEC VOUS POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET NUMÉRIQUES

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Sarthe Autonomie

« Sarthe Autonomie - Maison Départementale de l'Autonomie » est un lieu d'accueil unique à disposition des personnes en situation de fragilité : enfance, parentalité, handicap, personnes âgées et leur famille.

C'est aussi un moyen pour rencontrer des professionnels, des associations et développer des projets.

Elle centralise et regroupe aujourd'hui plusieurs services.



Contacts :

BOULOIRE

3, rue du Collège

02 43 63 30 35

Sarthe Autonomie

Annexe de la Croix de Pierre
2 rue des Maillets - LE MANS

08 00 52 62 72

E-mail : sartheautonomie@sarthe.fr

Site internet : <https://www.sarthe.fr/solidarite-autonomie>

Le Centre de Ressources Territorial (CRT) Georges Coulon : un acteur pour le « Bien Vieillir »

Situé au Grand-Lucé, depuis son ouverture en avril 2023, il accompagne les personnes âgées en facilitant le maintien à domicile. L'une des missions est de permettre aux séniors de rester à domicile dans des conditions optimales de sécurité et de bien-être, en anticipant et accompagnant les différentes étapes de la vieillesse. Une équipe dédiée propose un accompagnement renforcé et quotidien pour 40 personnes lorsque la prise en charge classique ne suffit plus. Il peut proposer des activités, une coordination des soins et des accompagnements qui visent à améliorer la qualité de vie et lutter contre l'isolement.

Le CRT collabore avec les partenaires du territoire pour sensibiliser les personnes de plus de 60 ans, et développer des actions pour répondre aux besoins des seniors, attentes des aidants. Il organise également des ateliers de sensibilisation et de prévention pour les professionnels de santé et du médico-social afin de leur permettre de mieux appréhender les difficultés liées à l'âge. Il contribue à faciliter l'accès aux soins, notamment au travers des consultations de médecins spécialistes (cardiologue, pneumologue, ORL, orthopédie, imageries, ...) proposées par l'Hôpital de proximité du Grand-Lucé.

Le CRT s'inscrit totalement dans la dynamique territoriale du « Bien Vieillir chez Soi », volonté principale des seniors, sur un territoire de 43 communes.

Pour tout renseignement :

Tél. : 02 43 61 51 90 - Mail : crt@fondation-gcoulon.fr

La Fondation Georges



De très longues fiançailles

L'idée de regrouper nos deux communes ne date certainement pas de ce mandat, mais comme toute évolution elle a été portée ou freinée par les habitants et élus locaux au fil du temps.

Les municipalités sont créées par un décret révolutionnaire du 14/12/1789 en remplacement des paroisses qui avaient cours pendant l'Ancien Régime. Ces municipalités prendront le nom de Communes en 1793. Les registres paroissiaux de Baptêmes/Mariages/Sépultures sont remplacés par ceux de Naissances/Mariages/Décès au tout début des années 1790.

À la fin de la période révolutionnaire et au début de l'Empire napoléonien, nous trouvons les premières traces de délibérations municipales qui évoquent, négativement, les projets d'unification des deux communes, au moins sur l'aspect ecclésiastique. Il faut préciser que le projet portait non pas sur une fusion des communes, mais sur l'absorption d'une commune par une autre qui, de fait, aurait « disparu ».

Napoléon, en exécution du Concordat de 1801, traité instituant les relations entre l'Empire et le Pape, instaure la rémunération des prêtres catholiques, des pasteurs protestants et des rabbins juifs par l'État via les communes. Il est donc dans l'intérêt de celles-ci de réduire le nombre d'églises desservies par un prêtre. En 1802, un premier décret impérial instaure que ce n'est que le logement du prêtre qui doit être pris en charge par les communes et déjà les municipalités évoquent le refus de se regrouper.

Les délibérations des communes de Volnay et St Mars de l'époque regorgent d'arguments qui peuvent sembler cocasses aujourd'hui mais qui montrent à quel point nos communes étaient opposées à ce projet.

Ainsi dans une délibération volnaysienne du 11 floréal an X (1^{er} mai 1802) on peut lire que la commune de Volnay est peuplée d'environ 1300 habitants ce qui en fait une grosse commune. Trop éloignée de Bouloire, Challes et le Grand-Lucé, les commissaires nommés par le préfet dressent un tableau plutôt sombre des possibilités de rapprochement avec les deux communes mitoyennes de Surfonds et Saint-Mars-de-Locquenay. Il est notamment écrit que « Si la commune de St Mars devait être conservée, et celle de Volnay supprimée, ce serait une erreur révoltante ».

commune. Si dans le dernier travail de réunion de communes, qui
sérieusement vous sera présenté: vous voyez, par hasard, celle de Saint
mars de Locquenay conservée et la nôtre supprimée, nous pouvons
vous affirmer que cette erreur révoltante a été commise à
et contre l'intention du citoyen sous-préfet, et de son conseil qui
connoissent parfaitement notre localité.

Cette délibération est intéressante car elle évoque les chiffres qui caractérisent la commune de Volnay à l'époque : 25 fermes conséquentes, 3 moulins, plus de 70 gros bordages, 250 « feux » (=foyers), et concernant le bourg, on y apprend qu'il renferme 63 ménages.

À peine deux ans plus tard, le 20 Thermidor An XII (8 août 1804), en réponse à un autre décret visant à réduire les succursales ecclésiastiques (églises dans les bourgs avoisinant la commune principale du canton, pour nous Bouloire), c'est cette fois la commune de St Mars qui s'oppose à son unification avec Volnay. En effet, les élus de l'époque estiment que St Mars, peuplée d'environ 940 habitants, est suffisamment importante pour se suffire à elle-même. Et surtout, les élus locquenaysiens portent un jugement très négatif sur la commune voisine. En effet, le bourg de Volnay est situé dans un « lieu marécageux » qui en rend l'accès difficile « les trois quarts de l'année ». De plus, les communes étant étendues jusqu'à l'orée de Bouloire pour St Mars et le Breil-sur-Mérize pour Volnay fait que « des habitants des 2 communes arrivent à se trouver à plus de 8 km du bourg de l'autre commune ».

de huit Kilomètres au moins mais les habitants de Saint Mars à
quinze Kilomètres. La position géographique de Volnay seroit
peu sollicitée une réunion que les Localités Rejetent. En effet
le Bourg de Volnay est situé dans un lieu Marécageux qui en
rend l'habitation plus que désagréable, quoi que les distances des
deux Bourgs ne soit que de trois Kilomètres les sans passages qui
entourent celui de Volnay force pendant les trois Cars de l'année à
faire plus que le double de ce trajet pour communiquer de l'un à
l'autre, ainsi l'on peut assurer que l'on a toujours eu de la
réunion de ces deux Communes Comme nuisible à leur intérêt
et presque impraticable. D'ailleurs il y a des habitations et ainsi dans
Locquenay qui font à huit Kilomètres du Bourg de Volnay et des
habitants du Bourg de Volnay qui font à huit Kilomètres du Bourg
de Saint Mars, dans le cas où l'on réuniroit ces deux communes on

Cette distance apparaît d'ailleurs également dans les délibérations de Volnay, où l'on développe les inconvénients liés au culte :

Si Volnay était réuni à Saint mars, il en résulterait :

- 1° que le clocher serait presque à l'extrémité de la commune
- 2° que les habitants situés du côté de Surfonds feraient une lieue et demie pour se rendre à l'église
- 3° que plus de huit cents personnes seraient obligées de passer devant leur ancienne église pour se rendre à celle de Saint mars
- 4° que plus que les deux tiers des citoyens seraient, en entendant la messe, exposés à l'injure de l'air (car les élus de Volnay estimaient que l'église de Saint-Mars-de-Locquenay était beaucoup trop petite !).

Et chacune des deux communes estimait évidemment que son village était plus beau que le voisin !

Les deux décrets impériaux ne sont donc pas suivis d'effet et les deux communes resteront voisines. Ce n'est qu'en cette année 2025 que nos deux communes se réuniront enfin, de leur propre gré et en veillant à ne léser aucune des deux.

Photos des documents anciens, registres des Délibérations de Saint-Mars-de-Locquenay et Volnay conservées aux Archives départementales de la Sarthe.

D'après la position avantageuse de la commune de Volnay
son étendue considérable, la beauté de son Bourg, la grandeur
son église, la nombreuse population, le grand concours des
étrangers qui y passent, la distance éloignée et convenable où elle
est du Grand Lucé, de Louison, de Bouloire, du Breil, d'Ardenay, et de
parigné, seroit-il possible qu'on la réunisse à Saint-Mars de
Locquenay, dont la population est de cinq cents individus
moins que celle de Volnay; à Saint Mars dont l'église contient à
peine ses propres habitants
Si Volnay étoit réunie à Saint Mars, il en résulteroit.
1° que le clocher seroit presque à l'extrémité de la commune,
2° que du côté de Surfonds et du Breil beaucoup feroient une
lieue et demie pour se rendre à l'église;
3° que plus de huit cents personnes seroient obligées de passer devant
leur ancienne église pour se rendre à celle de Saint Mars;
4° que plus que les deux tiers des citoyens seroient, en entendant
la messe, exposés à l'injure de l'air.
Inconvénients très conséquents. qui

Au Film des Mots
présente

LE **22^e**
FESTIVAL
DES
24 COURTS

24 janvier 2025

Ciné d'ici

Mulsanne
Cinéma
Séance à 20h

31 janvier 2025
24 Tout Courts

Le Mans
Les Cinéastes
Séance à 20h

1^{er} février 2025
24 Courts

- 1^{ère} partie -

Bouloire
Epidaure
Séances de
16h à 22h

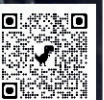
2 février 2025
24 Courts

- 2^{ème} partie -

Arnage
L'Éolienne
Séances de
10h à 18h

www.24courts.com

Photos : Film « Les silencieux » (2022) - Grand Prix du Festival des 24 Courts en 2024.
Comédien : Arieh Worthalter - Réalisation : Basile Vuillemin - Production : Blue Hour Films, Magellan Films, Imaginastudio, oriGine films.



© Christophe Pinto Infographies - 2024

